

Préservation des poissons migrateurs :

**pour
aller plus
loin...**



Adour garonne

REVUE DE L'AGENCE DE L'EAU



Page 5
**La qualité des rivières
sur smartphone**



Page 25
**Vignes en Gironde :
un accord pour réduire
la pollution**



Page 30
**Mieux gérer
les bassins fluviaux pour
affronter les défis mondiaux**

sommaire

4

repères

- 4 La conférence environnementale, feuille de route de la transition écologique
- 5 La qualité des rivières est disponible sur tablettes et smartphones
- 6 Captages "Grenelle" : où en sommes-nous ?
- 8 L'Agence aide les emplois d'avenir "eau"
- 9 Le moratoire sur la création des réserves a été levé

10

milieux aquatiques

- 10 Une étude lancée pour mieux comprendre et anticiper les crues
- 11 Bassin versant du Vaur : un programme ambitieux pour la reconquête des milieux

12

prospective, recherche et innovation

- 12 Faisons évoluer les systèmes de cultures pour mieux protéger les ressources en eau
- 14 Retours sur le dernier rapport du GIEC

25

acteurs de l'eau

- 25 Un accord exemplaire pour réduire la pollution des chais girondins
- 26 Connaître l'impact de l'activité de distillation de Cognac sur les rivières charentaises
- 27 Le SAGE est signé pour l'estuaire de la Gironde
- 28 Eau potable : aller plus loin avec le contrat territorial "re-sources"

30

planète bleue

- 30 Mieux gérer les bassins fluviaux pour affronter les grands défis mondiaux (RIOB et Euro RIOB)



© IRSTEA - Le Barth

15 dossier

Préservation des poissons migrateur : pour aller plus loin

Alose feinte, grande alose, anguille, esturgeon européen, lamproie fluviatile, lamproie marine, truite de mer et saumon atlantique frayent encore dans les cours d'eau du bassin Adour-Garonne (gaves, Charente, Dordogne, Garonne, ...). Pour contrebalancer les impacts négatifs des actions anthropiques sur les milieux aquatiques, les acteurs locaux se sont engagés depuis plusieurs décennies. Objectif : sauver ces poissons migrateurs. Mais il convient de ne pas baisser la garde : réchauffement climatique, baisse des débits, pollutions, sont autant de menaces contre lesquelles il faut continuer à se battre. Ce dossier présente quelques-unes de ces actions.

Dossier coordonné par **Dominique Tesseyre** - Agence de l'eau Adour-Garonne



DIRECTEUR DE PUBLICATION : LAURENT BERGEOU – REDACTRICE EN CHEF : MARIE-MARTINE GALAUP
COMITÉ EDITORIAL : SANDRINE AGUT, VALÉRIE BAYCHE, CATHERINE BELAVAL, MARIE-MARTINE GALAUP, RÉGINE LANGE, VÉRONIQUE MABRUT, BERNADETTE MALVAIS ET FRANCK SOLACROUP
CRÉDIT PHOTO COUVERTURE : ©IRSTEA R LE BARTH – AGENCE RMC – PHOVOIR – APPUJEE FOTOLIA.COM
MISE EN PAGES : ARC EN CIEL – IMPRESSION DELORT (IMPRIMERIE BÉNÉFICIAIRE DU LABEL ISO 14001)
IMPRIMÉ SUR PAPIER ENTièrement RECYCLÉ, AVEC DES ENCREs À BASE D'HUILES VÉGÉTALES ET UN MOUILLAGE SANS ALCOOL
16 000 EXEMPLAIRES – DÉPÔT LÉGAL : DÉCEMBRE 2013 – ISSN : 0758-74-81
ABONNEMENT GRATUIT : AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE (MARIE-CLAUDE.BERTRAND@EAU-ADOUR-GARONNE.FR)

Laurent Bergeot
Directeur général de l'Agence



Les poissons migrateurs... quelle utilité pour le bassin Adour-Garonne ?

Sous cette interpellation un rien provocatrice, se cache une vraie question, un vrai débat que le thème du dossier de cette revue illustre parfaitement : pourquoi préserver et restaurer les poissons migrateurs du bassin Adour-Garonne ?

Deux pistes de réflexion...

Ils constituent une ressource : la pêche professionnelle comme la pêche de loisir ont vocation à exploiter ces espèces de manière responsable et durable. Inutile d'esquiver les difficultés du moment : l'état des populations de poissons migrateurs sur le bassin Adour-Garonne n'est pas en mesure de répondre à cette attente légitime. Avec pragmatisme et efficacité, il nous faut continuer à œuvrer collectivement pour restaurer, là où le potentiel existe encore, des populations de migrateurs d'abord auto-suffisantes au niveau démographique, puis suffisamment abondantes pour permettre la pêche.

Cette ressource est directement **liée à la qualité des milieux aquatiques** : ce ne sont pas les pressions qui s'exercent sur ces poissons et fragilisent les populations, qui nous font découvrir les maux dont souffrent nos cours d'eau. Ce sont plutôt des réalités sensibles qui parlent aux plus grand nombre : l'érosion des sols de nos bassins versants, les œufs asphyxiés dans les graviers des frayères, des régimes hydrologiques perturbés, des poissons bloqués en aval des barrages ou se perdant en route...

Ainsi **il faut "aller plus loin"** – comme le propose le colloque que l'Agence organise le 12 décembre- avec une ambition renouvelée. Car si la communauté des acteurs de l'eau du bassin remporte le challenge de la préservation des poissons migrateurs, c'est l'avenir de la biodiversité dans son ensemble qui s'en trouve consolidé !



La conférence environnementale, feuille de route pour la transition écologique

La conférence environnementale des 20 et 21 septembre a permis de réunir tous les acteurs concernés autour d'une table ronde de deux jours consacrée à l'eau.

MARIE-MARTINE GALAUP - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Conférence environnementale 2013 au Conseil économique, social et environnemental

activités liées à l'eau (agriculture, industrie, loisirs, transport...) en évitant tout conflit d'usage et en améliorant l'efficacité de la politique de l'eau dans un contexte de redressement des comptes publics,

- la gouvernance, avec un État pilote qui assure son pouvoir régalién et des collectivités territoriales qui impulsent les actions de protection des milieux aquatiques,
- la réflexion sur la fiscalité des ressources en eau.

Espaces publics : moins de chimie et plus de fleurs

La journée dédiée à l'entretien des espaces publics qui s'est déroulée à l'initiative de l'Agence le 20 septembre dernier a suscité une mobilisation importante puisque plus de 200 personnes se sont déplacées à Ayen (Corrèze). Les élus et techniciens des collectivités qui avaient été conviés à cette manifestation ont fortement répondu présents : vingt-cinq maires et une centaine de communes au total y ont participé. Les expériences et la qualité des interventions très appréciées des participants, conduiront à l'émergence de nouveaux dossiers.



Cette année, la conférence environnementale a réuni treize ministres et 500 participants. Elle sera suivie par la création en 2014 de l'Agence de la

biodiversité, qui devrait être opérationnelle dès 2015.

Cinq nouveaux chantiers

■ l'économie circulaire, les emplois et la transition écologique en anticipant les nouveaux métiers, les besoins de formation et de reconversion (potentiel estimé de 740 000 emplois supplémentaires),

- la politique de l'eau,
- la biodiversité marine, la mer et les océans, afin de mieux les connaître et mieux les protéger en métropole et en outre-mer, la France possédant le deuxième domaine maritime mondial,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable en intégrant davantage l'environnement dans les programmes de l'Éducation nationale.

L'eau, axe de réflexion de la conférence environnementale

Au programme de la table ronde consacrée à la politique de l'eau :

- l'accès pour tous à l'eau pota-

ble (protection de mille captages, soit le double qu'aujourd'hui) et à l'assainissement des eaux usées, avec la rationalisation de l'assainissement non collectif et des mesures pour le traitement des eaux pluviales,

- la préservation et la restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, avec notamment un nouveau plan national "zones humides" en 2014,
- des travaux de restauration des cours d'eau et la prévention des inondations,
- la lutte contre les pollutions permanentes et accidentelles, diffuses ou non diffuses,
- le développement durable des

La qualité des rivières est disponible sur tablettes et smartphones

Quelle est la qualité du cours d'eau près de chez vous, de votre lieu de vacances ou de balades ? Aujourd'hui cette information est mobile.

VALÉRIE BAYCHE
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Grâce à n'importe quel smartphone, la qualité de l'ensemble des cours d'eau français est désormais accessible grâce à l'application mobile "Qualité rivière" développée à l'origine par l'agence Rhône Méditerranée Corse et élargie à tous les bassins fin novembre.

Une information géolocalisée

A partir d'une carte interactive, les cours d'eau sont représentés linéairement et colorés en 5 classes de qualité (bleu pour le très bon état, vert, jaune, orange, jusqu'au rouge pour le mauvais état).

En cliquant sur le cours d'eau, des informations complémentaires sont présentées, comme par exemple le débit moyen, la distance à la mer ou à la source, les stations de mesure de la qualité... Un zoom sur ces points de surveillance, géo-localisés, et l'utilisateur peut consulter les paramètres témoins de la santé d'une rivière sur

trois années (2009 à 2011) : l'état écologique, l'état de la population d'invertébrés, le bilan de l'oxygène, la présence de nitrates et de phosphates, la température, l'acidité. Pour Adour-Garonne quelque 2 385 cours d'eau et 23 000 données sont ainsi visibles par l'utilisateur.

Testez aussi vos connaissances

L'application propose aussi des tests et quizz pour améliorer les connaissances du grand public sur l'eau, les pressions qu'elle subit, l'impact du changement climatique sur la qualité et la quantité d'eau des rivières... L'ensemble des données peut être partagé sur Facebook, Twitter ou par message-

rie électronique. Des liens renvoient également vers les actualités des sites Internet de chaque agence de l'eau.



Un parc marin protégé pour le bassin d'Arcachon

Le 3^e congrès international des aires marines protégées, qui s'est déroulé à Marseille et à Ajaccio du 21 au 26 octobre 2013, a rappelé qu'il faudrait à l'horizon 2020 que 10 % des mers soient des zones protégées afin d'assurer la préservation des espèces marines. En France, Philippe Martin, ministre du Développement durable, a annoncé la création du parc naturel marin du bassin d'Arcachon afin de concilier les usages et la sauvegarde des milieux marins. La création d'un second parc naturel marin autour du cap Corse va être mise à l'étude. Actuellement, 3 % seulement des mers du globe ont le statut de parc marin protégé.

9,6 milliards d'individus à nourrir, défi de 2050

La population à l'échelle de la Terre progresse de 2,5 habitants supplémentaires par seconde. Elle dépasse les 7 milliards d'habitants et pourrait atteindre 9,6 milliards de personnes en 2050, 10 à 11 milliards en 2100. Elle a été multipliée par sept en deux siècles. Le pic le plus important se situe entre 1950 et 2000, avec une progression de 137 %. La baisse de la fécondité (2,5 enfants en moyenne par femme) a depuis ralenti cette progression. Les situations diffèrent selon les continents : la population de l'Afrique devrait être multipliée par 4 (ou presque) en 2100 et l'Inde devrait dépasser la Chine (1,4 milliard d'habitants actuellement) dès 2030. Le défi à relever : nourrir tout le monde et faire reculer la sous-alimentation. Cela passera sans doute par des progrès techniques, des changements d'habitudes alimentaires (moins de calories animales, doublement des calories des produits végétaux, une modération des rations alimentaires -3 000 kilocalories par jour pour un occidental contre 4 000 actuellement), la réduction des gaspillages, une augmentation de la production, ayant pour conséquence une aggravation de l'état environnemental de la planète.



Captages "Grenelle" : où en sommes-nous ?

Le bassin Adour-Garonne dispose d'environ 6 000 captages d'eau potable, dont 66 stratégiques. Parmi eux, 57 sont prioritaires au titre du "Grenelle I". Le point sur ces captages fin 2013.

LAURIANE BOULP - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En août 2009, le Grenelle de l'environnement a fixé à l'échelon national, l'objectif de protéger 507 captages prioritaires d'eau potable parmi les plus importants et/ou les plus menacés par les pollutions diffuses. Ils ont été identifiés sur la base de trois critères :

- l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates ou les pesticides,
- le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie,
- la volonté des maîtres d'ouvrage à reconquérir la qualité de leur captage utilisé pour l'eau potable.

Renforcer les dispositifs de gestion des ressources

La loi sur l'eau de 2006 crée des zones de protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages (AAC), afin de lutter contre les pollutions diffuses.

La mise en œuvre de son article 21 s'appuie sur le décret relatif aux "zones soumises à contraintes environnementales" (ZSCE), qui définit le dispositif de protection applicable aux captages prioritaires. La démarche de protection ZSCE se déroule en trois grandes étapes : définition de l'aire d'alimentation du captage et de sa vulnérabilité, diagnostic territorial des pressions puis établissement du plan d'action.

Démarche territoriale à l'échelle de

l'aire d'alimentation du captage, elle nécessite un travail avec tous les acteurs de l'eau.

Cet outil de lutte contre les pollutions diffuses complète les périmètres réglementaires de protection des captages (ayant vocation à lutter contre les pollutions ponctuelles ou accidentelles).

Qu'en est-il sur le terrain ?

À la demande des services de l'État, l'Agence a lancé en 2009 une étude pour délimiter l'aire d'alimentation de 50 captages Grenelle du bassin et cartographier la vulnérabilité intrinsèque vis-à-vis des pollutions diffuses (les 7 restants étant inclus dans le programme Re-Sources, en Charente - voir notre article en page 28).

Aujourd'hui, cinquante-et-un captages Grenelle ont fait l'objet d'un diagnostic territorial des pressions. Quarante-six ont une zone de protection sur laquelle un plan d'action territorial (PAT) est décliné. Trois sont en cours d'élaboration, portant à 89 % le taux d'engagement dans cette procédure de protection.

Certains captages, notamment ceux en eaux superficielles dont les aires d'alimentation sont très étendues (800 000 hectares), impliquent des délais supplémentaires pour définir les zones de protection et mettre en œuvre les plans d'actions.

TROIS QUESTIONS À Olivier Rolin



Olivier Rolin est directeur du SMNEP¹

■ Comment avez-vous perçu le classement "Grenelle" d'une partie de vos captages ?

Olivier Rolin : d'abord comme une sanction. Nous nous sommes aussi interrogés sur la légitimité d'un syndicat d'eau potable à assurer une compétence de protection de la ressource. Puis, face à cet enjeu de société, nous avons progressivement pris conscience de la nécessité de faire évoluer durablement les activités anthropiques impactant la qualité de l'eau. Force est de constater que la démarche initiée il y a quatre ans a impulsé un changement irréversible des mentalités. Avec un peu de recul, je pense que nous avons été précurseurs.

■ Comment le syndicat a-t-il répondu à cette démarche ?

O. R. : à l'issue de l'étude de délimitation des aires d'alimentation des captages commanditée par l'Agence en 2009, il a engagé un diagnostic des pressions et co-construit un programme d'actions volontaires avec l'ensemble des partenaires-acteurs agricoles, collectivités, institutionnels. L'intégration de cette démarche au PAT du Gave de Pau a instauré une dynamique autour de trois axes : amélioration des connaissances, volet non agricole et volet agricole. Des études ont été réalisées afin de mieux appréhender le fonctionnement de cette zone. A l'heure du premier bilan 2011-2013, le syndicat va demander à la DREAL Aquitaine de poursuivre ces actions volontaires.

■ Quelles ont été les difficultés rencontrées et que vous a apporté cette démarche ?

O. R. : la principale difficulté a été la construction d'un programme d'actions avec les partenaires du monde agricole. D'autant plus que les changements ne seront visibles qu'à l'échelle des temps hydrogéologiques.

Mais cela nous a permis de mettre en pratique une nouvelle façon de travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin de garantir aux 30 000 habitants desservis par ces forages, une eau de qualité.

¹ - Syndicat mixte du nord-est de Pau

Création du Conseil national de la transition écologique

Le Conseil national de la transition écologique, instance consultative de 50 membres présidée par le ministre du Développement durable (DD), remplace le Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement⁽¹⁾. Il donne son avis sur les projets de loi concernant l'environnement et l'énergie et sur les stratégies nationales relatives au DD, à la biodiversité et au développement et au responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Il apporte son concours à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur de la transition écologique et du DD. Il est associé au suivi et à l'évaluation des stratégies nationales relatives au DD ainsi qu'à la préparation des négociations internationales sur l'environnement et le DD. Chaque ministre doit désigner un haut fonctionnaire au DD. Ces derniers constituent un comité présidé par le délégué interministériel au DD.

1 - décret publié au Journal officiel du 18 août 2013

Modernisation du droit de l'environnement

Tenir des états généraux de la modernisation du droit de l'environnement constituait un engagement de la feuille de route pour la transition écologique issue de la conférence environnementale de septembre 2012. Après une très large consultation des parties prenantes pendant plusieurs mois, les réformes vont être fondées sur quatre principes d'action : progrès, proportionnalité des contraintes procédurales aux enjeux environnementaux, efficacité (la recherche des effets concrets des normes pour la protection de l'environnement doit primer sur l'application formaliste des obligations procédurales) et effectivité (les normes doivent être effectivement appliquées et leur non-respect sanctionné). Des axes d'amélioration seront recherchés pour les normes environnementales, les procédures et la sécurité juridique.

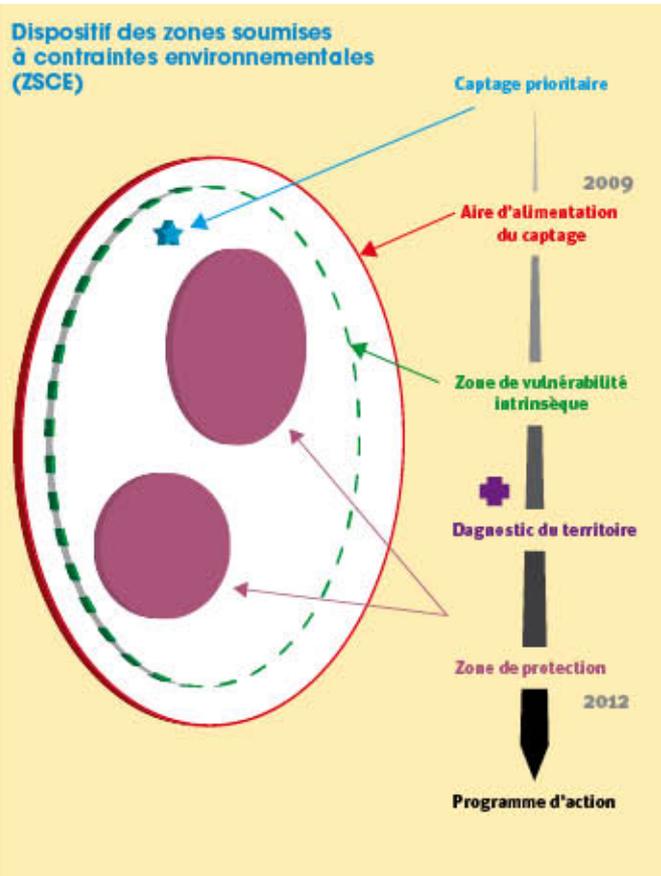
Pour continuer dans la même logique, l'Agence a initié la même démarche sur les neuf captages stratégiques restants (hors Grenelle) inscrits dans son SDAGE.

Évaluer l'efficacité de cette politique

La mise en œuvre effective de cette démarche de protection passe par l'évaluation de l'efficacité des plans d'actions (objectifs et indicateurs d'évaluation) selon des indicateurs de suivi qui auront été définis et validés localement par l'ensemble des acteurs.

De plus, une concertation s'est engagée entre les différents acteurs du territoire afin de mettre en place un suivi complémentaire pertinent pour mieux apprécier les évolutions de la qualité des eaux, tout en vérifiant sa cohérence, notamment par rapport au contrôle sanitaire.

En 2013 ce suivi est opérationnel sur la majorité des captages Grenelle.



LE POINT DE VUE DE Lucie Napolitan



Lucie Napolitan est chargée de mission à la DREAL⁽¹⁾

La démarche Grenelle avait pour objectif de disposer dès la fin de 2012 de programmes d'action opérationnels sur tous les périmètres d'alimentation des captages identifiés comme

prioritaires. Aujourd'hui, elle est engagée sur la quasi-totalité des 57 captages du bassin Adour-Garonne. L'animation est portée par les collectivités gestionnaires de la ressource, fortement impliquées dans la protection des captages. Les programmes d'action, majoritairement bien avancés, sont validés pour certains par l'État. Afin de ne pas freiner les dynamiques de terrain déjà initiées, les plans d'action volontaires ont été privilégiés par rapport à la procédure réglementaire.

La DREAL, en collaboration avec la DRAAF de bassin et l'agence de l'eau, pilote et coordonne la mise en œuvre de cette démarche. Elle a rédigé un document de cohérence "Bassin" pour les services de l'État. Il définit le cadre de la mise en place d'une procédure de protection du captage, facilitant et harmonisant les démarches.

La 2^e feuille de route pour la transition écologique⁽²⁾ prévoit 1 000 captages prioritaires. Nous attendons des orientations ministérielles pour traduire localement cet objectif. Le SDAGE 2010-2015 a déjà identifié un certain nombre de captages prioritaires au-delà de ceux labellisés Grenelle. Les travaux d'actualisation du SDAGE devront confirmer le caractère stratégique de ces captages et adapter ses ambitions aux besoins.

1 - DREAL Midi-Pyrénées, également DREAL du bassin Adour-Garonne
2 - Voir notre article page 4

L'Agence aide les emplois d'avenir "eau"

Depuis le début de cette année, l'Agence appuie la création et/ou le renouvellement des emplois d'avenir.

LAURENCE VERGEZ-COURET - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Un métier de l'eau : l'entretien d'une station d'épuration

Pour les employeurs bénéficiant d'une aide de l'Agence et s'engageant à recruter du personnel en emploi d'avenir (CDD d'un an minimum et de trois ans maximum), elle peut accorder une aide de 3 600 €/an s'ajoutant à celle de l'État (75 % du SMIC brut mensuel).

Condition : un métier lié à l'eau

■ Ces emplois d'avenir pourront aboutir à une pérennisation dans l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles, ou à la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier.

Aucun métier n'est exclu à condition qu'il soit consacré à une activité liée à l'eau concernant des

ouvrages ou actions aidés par l'Agence dans le cadre de son programme d'intervention.

Qui est concerné ?

Les jeunes de 16 à 25 ans et les travailleurs handicapés jusqu'à 30 ans, peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi. A titre exceptionnel, les jeunes résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation régionale... peuvent également accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3 et s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an.

Qui sont les employeurs potentiels ?

Ce sont principalement des organismes à but non lucratif, des établissements publics, des collectivités territoriales, les

personnes morales chargées de la gestion d'un service public, les ateliers et chantiers d'insertion. Leur activité de défense de l'environnement est susceptible d'offrir des perspectives de recrutement durable, notamment filières vertes, animation ...

Ces employeurs qui ont bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau dans le cadre de son programme d'intervention bénéficient d'un appui complémentaire lorsqu'ils s'engagent à recruter un emploi d'avenir pour la réalisation d'une activité liée à l'eau et à cette intervention.

2 000 postes pour les agences de l'eau

L'État s'est engagé en 2012 dans la création d'emplois d'avenir pour apporter aux jeunes en difficulté des solutions plus durables que celles issues des contrats aidés antérieurs. Depuis les années 1990, l'État demande aux agences de l'eau de soutenir les politiques en faveur de l'emploi (emplois jeunes, contrats emploi solidarité, contrats d'accompagnement dans l'emploi) Au cours de leur 9^e programme, les six agences ont ainsi financé plus de 7 000 postes, pour un montant global de plus de 4 M€.

L'objectif actuel au niveau national est de créer 150 000 emplois d'avenir (100 000 dès 2013), avec 7 000 postes au ministère du Développement durable, dont plus de 2 000 par les six agences de l'eau. ○

Quelques exemples d'emplois possibles

- contrôle et réhabilitation des équipements d'assainissement non collectif (SPANC),
- assistance technique aux exploitants de stations d'épuration et au traitement des boues,
- entretien et restauration des milieux aquatiques, préservation de la faune et de la flore,
- hydraulique douce,
- jardins d'agriculture biologique pour lutter contre les pollutions diffuses,
- gestion des déchets et des rejets toxiques,
- développement des services d'eau potable, notamment en milieu rural,
- actions d'information, de conseil et de formation pour inciter aux économies d'eau,
- éducation à l'environnement et à l'animation locale,
- gestion des réseaux d'observation des milieux

Le moratoire sur la création de réserves a été levé

Le ministre du Développement durable, Philippe Martin, a levé le moratoire sur la création des réserves en eau dans son courrier du 11 octobre 2013 adressé aux directeurs des agences de l'eau.

MATHIAS DAUBAS - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



La retenue d'eau de Castelnaud - Magnoac

Ce moratoire avait été instauré par la précédente ministre de l'Écologie, Delphine Batho, en octobre 2012, dans l'attente des conclusions d'une mission parlementaire confiée à... Philippe Martin.

Les agences de l'eau peuvent financer...

Un an après, suite aux conclusions de cette mission parlementaire et faisant suite à la conférence environnementale de septembre 2013, le moratoire est

levé pour le financement par les agences de l'eau des retenues collectives d'eau, à la condition qu'elles s'inscrivent dans des "projets de territoire"⁽¹⁾.

Ces projets devront promouvoir les démarches collectives permettant de compenser ou de substituer des prélèvements existants, d'améliorer l'état des milieux tout en sécurisant l'approvisionnement en eau pour sortir durablement des conflits d'usage et intégrant un volet de réduction des prélèvements.

Ce dispositif contractuel fera l'objet de précisions d'ici la fin de l'année avec une présentation au Comité national de l'eau du 18 décembre prochain. ○

1 - notion abordée dans le rapport de juin 2013, "La gestion quantitative de l'eau en agriculture", de Philippe Martin, alors député du Gers, dans le cadre de sa mission parlementaire

Menaces sur des dizaines d'îles françaises

Des chercheurs du CNRS ont annoncé fin septembre que 70 à 150 îles françaises (soit 5 à 12 %), notamment dans les territoires d'outre-mer, pourraient disparaître à l'horizon 2100 si le niveau de l'océan augmente de 1 à 3 m, comme le prévoient les scientifiques. Ils sont parvenus à cette conclusion en croisant les reliefs de 1270 îles avec les modèles d'élévation du niveau des mers.

Pour les 2050 îles de plus d'un hectare, l'impact sur la biodiversité sera important. En extrapolant ces résultats aux 180 000 îles de la Terre, 10 000 à 20 000 îles pourraient disparaître, mettant en péril les récifs coralliens les plus bas.

Eaux de surface : douze nouvelles substances jugées prioritaires

La directive européenne du 24 août dernier ajoute 12 produits⁽¹⁾ à la liste des 33 substances prioritaires à suivre dans le domaine de l'eau. Les États membres devront la transposer avant le 14 septembre 2015 et présenter des programmes de surveillance et de mesures d'ici 2018.

Objectif : respecter pour ces substances des normes de qualité environnementale à compter de 2018, pour obtenir un bon état chimique des eaux en 2027. Le nouveau texte comprend aussi des normes plus strictes pour 7 des 33 substances déjà couvertes par la législation (anthracène, diphényléthers bromés, fluoranthène, plomb et ses composés, naphthalène, nickel et ses composés, HAP). Les normes révisées pour ces substances doivent être incluses dans les plans de gestion des bassins hydrographiques en 2015, en vue d'atteindre un bon état chimique des eaux en 2021.

1 - dicofof, acide perfluorooctane sulfonique et ses dérivés, quinoxylène, dioxines et composés de type dioxine, aclonifène, bifénox, cybutryne, cyperméthrine, dichlorvos, hexabromocyclododécane, heptachlore et époxyde d'heptachlore, terbutryne.

©CAGC



Une étude lancée pour mieux comprendre et anticiper les crues

Quels sont les secteurs les plus à risques lors de pluies torrentielles ? Comment donner aux acteurs locaux les moyens d'anticiper et de gérer les cours d'eau pour éviter, autant que possible, des inondations dévastatrices ? Une étude vient d'être lancée pour répondre à ces questions. Résultats attendus pour le printemps 2014.

Sylvie Jégo - Agence de l'eau Adour-Garonne

Suite aux événements qui se sont déroulés les 18 et 19 juin derniers dans les Pyrénées, l'Agence et la DREAL de bassin, service des risques naturels, ont décidé de faire réaliser une expertise post-cruve sur les secteurs de la Garonne amont, la Pique, les Nestes et l'amont du Gave de Pau (64 et 65).

Des dégâts variables selon les secteurs

La crue s'est traduite selon les secteurs par :

- des inondations (débordement de l'eau sur les terrains riverains du lit mineur du cours d'eau),
- de la mobilité latérale et du transport solide (érosion et recul des berges, enfoncement ou exhaussement du lit),
- le déplacement du chenal d'écoulement,
- des mouvements de terrain sur les versants et des processus torrentiels.

Des objectifs bien définis

Cette étude porte sur près de 620 km de cours d'eau. Les objectifs de cette étude sont :

- d'établir et de conserver pour mémoire un diagnostic du fonctionnement des cours d'eau concernés pendant cet événement et de bien différencier la nature des phénomènes,
- d'identifier les secteurs où les cours d'eau ont vu leur dynamique torrentielle ou fluviale la plus forte et d'y recenser les facteurs humains qui auraient aggravé localement le phénomène mais aussi les points de contrôle⁽¹⁾ naturel ou anthropique de la dynamique de ces cours d'eau,
- de mettre à disposition ces résultats auprès des acteurs locaux.

Utiliser les images satellitaires

Le bureau d'étude réalisera un diagnostic général à partir des images satellites Pléiades à haute résolution prises de juillet à septembre 2013 ainsi que des orthophotographies⁽²⁾ de 2010-2012 pour comparaison.

Ce support disponible depuis la mise en service des satellites en 2011 permet ce travail à grande échelle dans un temps imparti très réduit.

Les secteurs les plus touchés feront l'objet d'une analyse plus



La Garonne en aval de la commune de Saint-Béat - Juillet 2013

précise et complémentaire à partir des photographies et vidéos prises pendant et après la crue, de reconnaissances de terrains et de tous documents disponibles.

Un comité de pilotage très large

Pour suivre ce travail, l'Agence et la DREAL ont associé les préfectures et services de l'État des départements concernés, des services plus spécialisés (RTM³, ONEMA⁴) et des collectivités territoriales, notamment la Région, le Département, certaines communautés de communes et syndicats mixtes. Les premiers résultats sont attendus pour la fin février 2014 avec

des restitutions locales au printemps 2014.

1 - Point de contrôle : point local où la dynamique du cours d'eau est bloquée par exemple par la présence d'un seuil d'origine anthropique ou par la présence d'un seuil naturel (verrou géologique, affleurement rocheux)

2 - images aériennes ou par satellites de la surface terrestre rectifiées géométriquement et égalisées radiométriquement

3 - RTM : Service Restauration des Territoires de Montagne

4 - ONEMA : Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Bassin versant du Viaur : un programme ambitieux pour la reconquête des milieux

Le syndicat mixte du bassin versant du Viaur (SMBVV) fait évoluer son programme de gestion de la ripisylve vers la restauration des fonctionnalités des cours d'eau.

ANNE CITTERIO – AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Mise en défens du ruisseau, passage empierré pour supprimer le piétinement

Engagés depuis 1993 dans la gestion des cours d'eau et regroupés à l'échelle du bassin versant (1500 km²) depuis 1998, les élus des 89 communes portent une politique volontariste sur ce territoire rural de 35 000 habitants.

Vers un programme de gestion plus ambitieux

Ils ont tissé un partenariat solide avec les habitants, les services de l'État, l'agence de l'eau et la fédération de pêche. Cette confiance partagée et le travail collectif réa-

lisé en 15 ans ont modifié la perception du fonctionnement des cours d'eau du bassin. Les actions ont alors pris de l'ampleur et gagné en ambition.

Des interventions annuelles d'entretien sur les boisements le long des 800 km de cours d'eau ciblaient la remise en état de la ripisylve.

Après cette restauration, le diagnostic approfondi, réalisé par le SMBVV, constitue la base du 2^e PPG (programme pluriannuel de gestion) des cours d'eau (2011-2021),

qui intègre mieux le fonctionnement des milieux aquatiques et leurs relations avec le contexte du bassin versant.

Du diagnostic global à l'action localisée

La gestion des cours d'eau est appréhendée par secteurs, auxquels sont rattachés des enjeux et des objectifs pour une approche fonctionnelle. A chaque objectif correspond un ou plusieurs types d'actions : gestion sélective de la ripisylve, préservation des zones humides, débusage des ruisseaux... Cette formule est plus souple dans la réalisation du programme pluriannuel.

Les objectifs et les méthodes étant affichés, le syndicat peut réaliser les actions en fonction de l'échéancier défini ou des opportunités qui se présentent (volonté d'un propriétaire, maîtrise foncière, événement hydrologique...). Priorité est aussi donnée aux têtes de bassins versants dont dépend la qualité des eaux en aval. À l'inverse, les gorges, inhabitées, ne feront plus l'objet que d'une surveillance.

Une démarche solidaire et partenariale

L'évolution des connaissances du bassin versant, la structuration du syndicat du Viaur et l'association de toutes les parties prenantes dans la concertation ont fait évoluer les pratiques, avec une montée en puissance de l'équipe d'intervention

et un outil financier plus adapté à des interventions sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Il est passé d'une répartition des coûts des travaux par communes à un financement à l'échelle du bassin versant. Cela laisse plus de souplesse et concrétise la gestion globale et la solidarité : chaque partie du territoire participe au fonctionnement du bassin versant. Le PPG est financé à 80 %, dont 60 % par l'Agence. ○

Des actions complémentaires

Le contrat de rivière a diagnostiqué des problèmes de qualité de l'eau et de fonctionnalité des milieux liés à la gestion de l'espace rural riverain en amont.

Le PPG vise par exemple à réduire l'érosion des terres par la pause de clôtures en berge, de points d'abreuvement, des passages à gué empierrés, l'entretien d'une ripisylve et le maintien des zones humides : chaque année, 25 km de clôtures sont posées et 146 m de cours d'eau ont déjà été débusés ; sur le Lévezou, la gestion de 25 ha de zones humides a été contractualisée avec les propriétaires.



Faisons évoluer les systèmes de culture pour mieux protéger les ressources en eau

L'ensemble des acteurs agricoles du bassin Adour-Garonne converge vers la nécessité de concevoir de nouveaux systèmes de culture, à court et moyen terme, pour concilier qualité de l'eau et de l'environnement, résultats économiques et acceptabilité sociale. Coup de projecteur sur cette démarche collective.

LAURENT VERDIÉ - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ; LIONEL ALLETTO, SIMON GIULIANO (E PURPAN) ; SÉBASTIEN MINETTE (CRA PC) ; ALINE VANDEWALLE (CRA MP) ; LAETITIA SÉGUINOT (CRA Aq)

En Adour Garonne, les systèmes de culture font peser de fortes pressions sur les masses d'eau, notamment en termes de pollutions diffuses et de prélèvements, même si les agriculteurs utilisent moins d'eau, d'engrais et de pesticides.

La combinaison de plusieurs scénarios : une démarche commune à l'échelle du bassin

La démarche "systèmes de culture innovants" (SdCI), initiée il y a six ans en Poitou-Charentes avec l'aide de l'Agence, a essaimé dans d'autres régions, sous des vocables différents (systèmes économes en intrants en Aquitaine, Projet Maestria en Midi-Pyrénées). Elle mobilise les trois chambres régionales d'agriculture (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes), une dizaine de chambres départementales, l'enseignement (EIPurpan) et la recherche (INRA). Des rencontres inter-régionales ou au travers du Réseau Mixte SdCI permettent à

chacun de bénéficier des connaissances et des expériences spécifiques des autres, donnant une réelle dynamique entre les projets du bassin Adour-Garonne.

Cette démarche débute par la co-conception des systèmes de culture innovants, dont une partie est ensuite testée au champ, dans le cadre d'un réseau d'expérimentation inter régional. Objectif : évaluer leurs performances et leurs conditions de réussite pour adopter, dans le futur, des systèmes jugés prometteurs.

Des systèmes en rupture proposés par les agriculteurs

Dans chaque région, des groupes d'agriculteurs volontaires et de conseillers agricoles ont été réunis afin d'identifier, à partir des systèmes de culture actuels représentatifs de leur région, des systèmes plus compatibles avec la gestion de l'eau, selon des niveaux de rupture acceptables avec les systèmes initiaux. Ils réfléchissent collectivement aux différents leviers agronomiques mobili-

sables et adaptés à leur contexte local. Ainsi sont abordés l'introduction de diversité végétale (allongement des rotations, utilisation de cultures intermédiaires), des stratégies d'esquives permettant d'éviter des interventions (modification de date de semis, choix de variétés plus précoces, plus rustiques), des pratiques alternatives à l'utilisation des intrants (désherbage mécanique) et différentes techniques de travail du sol (labour, faux-semis, techniques simplifiées,...).

Des systèmes testés "aux champs"

Les systèmes mis en œuvre chez des agriculteurs sur une ou plusieurs parcelles de 1 à 4 ha sont suivis par l'agriculteur et un conseiller. Ce binôme décide des interventions à réaliser selon les règles établies lors de la phase de conception. La mise en œuvre est confiée à l'agriculteur. L'échelle de la parcelle permet de limiter le risque qu'il prend, tout en maintenant une certaine autonomie de décision et d'adaptation des opérations culturales. Le binôme suit les

essais et recueille les résultats techniques (rendement, qualité) et agronomiques (faisabilité des techniques, impacts sur bio-agresseurs,...).

Ces systèmes imposant d'allonger la rotation des cultures, les agriculteurs sont engagés sur ces essais pour cinq à sept ans.

Des systèmes évalués sur leur durabilité

Une phase d'évaluation multicritères permet de juger globalement la durabilité des systèmes sur les volets sociaux, économiques et environnementaux.

Hypothèse de base à vérifier lors de l'évaluation : la moindre utilisation d'intrants aboutit à limiter les transferts de pesticides ou d'azote vers les eaux. Les conséquences sur les autres enjeux seront évaluées en termes de productivité, de rentabilité économique, d'acceptabilité sociale (temps de travail de l'agriculteur, exposition aux pesticides), de consommation d'énergie, etc. La pertinence de la technique innovante est évaluée à partir de la référence habituelle. La région Poitou-

Gestion de l'eau et niveau de risque acceptable

Dans son rapport "Water security for better lives" publié en septembre, l'OCDE estime que d'ici 2050, 20 % de la population mondiale seront exposés aux inondations (les actifs menacés représentant près de 34 000 milliards d'euros). Plus de 40 % seront soumis à un stress hydrique prononcé, avec une diminution de la demande en eau dans la zone OCDE et une augmentation dans les pays émergents et le reste du monde. Presque tous les pays pensent que le changement climatique aggravera les risques liés à l'eau. Les pays développés devront faire face à des pollutions et rénover les réseaux vieillissants. L'OCDE, qui préconise d'évaluer scientifiquement les risques, estime que des objectifs devraient être fixés pour sécuriser ces questions de façon concomitante avec ceux de l'agriculture, de l'énergie, des infrastructures, de la santé et de la biodiversité. Afin d'évaluer les risques sur le bassin de la Garonne, l'Agence conduit l'étude "Garonne 2050" qui s'appuie sur 3 scénarii des "possibles" pour le fleuve, face notamment au réchauffement climatique.

Aggravation des pressions sur les milieux aquatiques

L'Onema vient de publier la synthèse d'une étude sur les évolutions des débits des rivières en France observées au cours des quarante dernières années. Elle montre une tendance significative à la baisse et une aggravation des tensions (déséquilibres entre ressources et usages), notamment dans la partie sud du pays (Pyrénées, Massif central, Jura, Aquitaine, pourtour méditerranéen), non inversée par les années plus humides. Elle s'appuie sur les variations des étiages, des débits moyens et des hautes eaux, analysées à l'aide d'outils mathématiques. Les perspectives des changements climatique, démographique, agricole, énergétique et d'urbanisation pourraient aggraver ces résultats.

Charentes a développé depuis 2011 un observatoire régional des systèmes de culture. Il structure la collecte, capitalise et analyse les données issues des pratiques agri-

coles, afin de fournir aux agriculteurs et conseillers de la région des références sur les cultures (itinéraires techniques) et à l'échelle "système". L'ensemble des inter-

ventions réalisées est collecté depuis la campagne 2008-09 pour faciliter la comparaison avec les essais "Systèmes de Culture Innovants".



Le dispositif avec les capteurs de mesures en continu de la dynamique hydrique des parcelles

Des résultats sur la qualité de l'eau étayés par une plateforme expérimentale en Midi-Pyrénées

Depuis 2010, l'École d'ingénieurs de Purpan s'est engagée dans la démarche en créant la station d'expérimentations agronomiques du domaine de Lamothe dans le cadre des projets Maestria et Micmac Design. Cette station teste, grâce à des outils installés dans le sol, l'impact sur l'eau des systèmes alternatifs à la monoculture de maïs, testés aussi chez certains agriculteurs volontaires. Les plaques lysimétriques récupèrent la quasi-intégralité des eaux de drainage à 1 m de profondeur pour analyser leurs teneurs en pesticides et en nitrates.

Les premiers résultats montrent une réponse rapide des systèmes testés en termes de transferts d'herbicides, l'efficacité des systèmes de traitement localisés pour réduire les pertes et questionnent les techniques de réduction du travail du sol.

LE TÉMOIGNAGE DE Thierry Lesvigne



Thierry Lesvigne est agriculteur lait-céréales dans le Périgord noir (115 ha - 50 vaches laitières)

■ Pourquoi avez-vous modifié vos systèmes de cultures et qu'avez-vous mis en place ?

Thierry Lesvigne : avec la baisse du taux de matière organique de mes sols et des rendements en maïs, mais également une moindre efficacité de l'irrigation, j'ai souhaité trouver des solutions. Grâce à l'intégration au sein du groupe du Périgord noir et à différentes formations, j'ai modifié mon assolement et testé le travail simplifié du sol. Je suis donc passé d'un système maïs-triticales en labour classique à un système en travail superficiel du sol par déchaumeur à disques et, plus récemment, test du strip-till avec intégration de colza, tournesol, méteil et couverts végétaux.

■ Après 5 ans dans ce nouveau système, avez-vous noté des améliorations ?

T. L. : dès la mise en œuvre du travail simplifié du sol, j'ai eu un réel gain de temps de travail et de consommation de gasoil. Au niveau du sol, les premiers effets bénéfiques sont visibles depuis un à deux ans, avec une augmentation de la matière organique en surface des sols, une augmentation des vers de terre et une meilleure efficacité de l'irrigation grâce aux couverts limitant l'évaporation. Au niveau des phytosanitaires, les échanges au sein du groupe m'ont permis d'améliorer mes pratiques, avec pour l'instant une réduction de la quantité de matière actives par ha.

■ Quelles sont vos perspectives ?

T. L. : pour les prochaines années, je souhaite développer l'utilisation du strip-till⁽¹⁾ mais également optimiser l'utilisation de l'azote et des produits phytosanitaires. L'engagement dans une telle démarche demande une réelle envie et un accompagnement régulier pour partager les réussites, mais également pour faire face aux erreurs de parcours : l'encadrement technique et les échanges entre agriculteurs sont la base de la transmission de nouvelles méthodes.

(1) Technique qui consiste à ouvrir un passage en créant un lit de semence comparable à un travail du sol tout en gardant les avantages du smis direct

Retours sur le dernier rapport du GIEC

Fin septembre, le GIEC⁽¹⁾ a publié le résumé des travaux menés depuis 2008 par le Working Group I. C'est son cinquième rapport depuis sa création en 1988.

ANNY CAZENAVE - PRÉSIDENTE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

En résumé, le rapport confirme le réchauffement de la planète et le rôle majeur des activités humaines dans ce réchauffement.

Réchauffement climatique et fonte des glaciers

Depuis le précédent rapport (2007), l'observation du changement climatique est plus précise et la modélisation des phénomènes affinée, avec une grande variété d'observations :

- la température moyenne de l'air en surface a augmenté de 0,85°C depuis 1900. Les trente dernières années sont plus chaudes que toutes les précédentes ;
- l'océan s'est réchauffé, surtout en surface (0-700 m). Il stocke plus de 90% de l'excès de chaleur accumulée depuis 40 ans à cause des activités humaines ;
- les glaciers de montagne reculent et s'amincissent presque partout dans le monde ;
- le Groenland et l'Antarctique perdent de la glace de façon accélérée depuis 10-15 ans. En été, l'étendue de la banquise arctique diminue inexorablement (fonte record en été 2012).

Autres incidences du réchauffement climatique

Le niveau moyen des océans monte depuis plus d'un siècle. Cette hausse, due au réchauffement des océans et à la fonte des glaces continentales, s'est

accélérée depuis 20 ans.

La concentration de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère a augmenté de 40 % depuis le début de l'ère industrielle et de 20 % depuis 1960, essentiellement à cause de la combustion des énergies fossiles et de la déforestation.

L'océan, qui absorbe environ 30 % du carbone émis par les activités humaines, s'acidifie de plus en plus.

Les causes naturelles seules (rayonnement solaire et éruptions volcaniques) ne peuvent expliquer les changements observés. Ceux-ci sont essentiellement dus aux activités humaines, en particulier depuis les années 1970.

Des contrastes qui s'accroissent

Le rapport du GIEC présente différents scénarii de réchauffement. Le plus pessimiste (mais pas improbable) prévoit en 2100 une augmentation de la température moyenne de la Terre de 2,6°C à 4,8 °C, avec une forte variabilité régionale et des valeurs très au-dessus de la moyenne dans les régions arctiques. Le contraste entre régions humides et régions sèches s'accroît, avec plus de pluies dans les premières (tropiques, hautes latitudes) et de moins en moins dans les secondes. L'océan se réchauffe encore et les glaces fondent de plus en plus. En 2100, le niveau moyen de la mer sera plus élevé

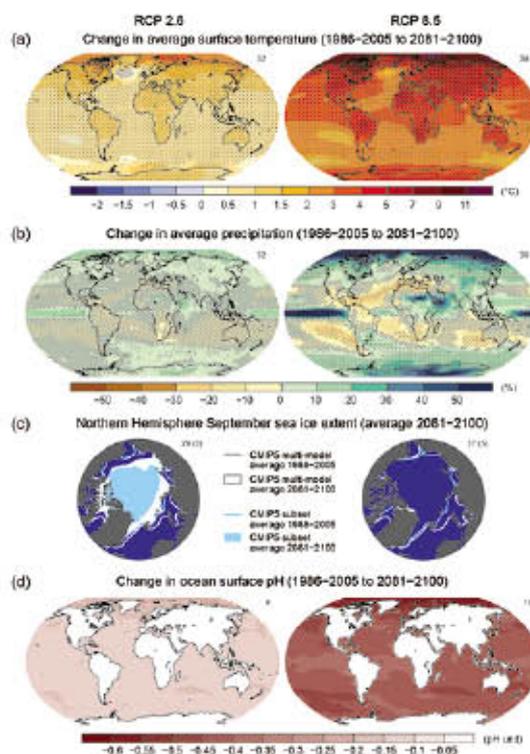
qu'aujourd'hui de 50 cm à 1 m, mais cette élévation ne sera pas uniforme, avec une amplification de 30 à 40 % par rapport à la moyenne dans les tropiques et le long de certaines côtes continentales (ex : côte est des États Unis). Les vagues de chaleur deviendront plus fréquentes ainsi que les épisodes de précipitations intenses.

Même si les émissions de gaz à effet de serre stoppaient lors des prochaines décennies, le réchauffement et ses multiples conséquences persisteront du-

rant plusieurs siècles, en raison de l'inertie thermique de l'océan et de la longue durée de vie du dioxyde de carbone au sein de l'atmosphère.

- 1 - Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- 2 - température moyenne de la surface, précipitation moyenne, étendue de la banquise arctique et pH de surface de l'océan pour le scénario optimiste (carte de droite) et le scénario pessimiste (carte de gauche)

Evolution de divers paramètres climatiques² (2081-2100)



© 5 rapport du GIEC



Préservation des poissons migrateurs : pour aller plus loin



DOSSIER COORDONNÉ PAR **DOMINIQUE TESSEYRE**
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Alose feinte, grande alose, anguille, esturgeon européen, lamproie fluviatile, lamproie marine, truite de mer et saumon atlantique frayent encore dans les cours d'eau du bassin Adour-Garonne (gaves, Charente, Dordogne, Garonne, ...). Pour contrebalancer les impacts négatifs des actions anthropiques sur les milieux aquatiques, les acteurs locaux se sont engagés depuis plusieurs décennies. Objectif : sauver ces poissons migrateurs. Mais il convient de ne pas baisser la garde : réchauffement climatique, baisse des débits, pollutions, sont autant de menaces contre lesquelles il faut continuer à se battre. Ce dossier présente quelques-unes de ces actions.

Campagne de suivi des esturgeons dans l'estuaire - ©IRSTEA - R. Le Barh

Poissons migrateurs : des objectifs de plus en plus intégrés dans la politique de l'Agence

Très ponctuelles au début, ces actions se sont peu à peu intégrées plus largement dans l'ensemble des opérations soutenues par l'Agence en matière de gestion des milieux aquatiques.

DOMINIQUE TESSEYRE - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Juvénile d'esturgeon

C'est avec le 6^e programme d'intervention (1992-1996) que l'Agence commence à soutenir les actions menées dans le cadre des politiques de restauration des poissons migrateurs.

Une qualité nécessaire pour les cours d'eau...

Aujourd'hui, il s'agit plus que jamais de considérer globalement ces questions. Plusieurs décennies d'études et de travaux sur ces espèces nous ramènent à l'essentiel : la qualité des milieux aquatiques, imposant de porter un regard lucide sur les habitats abritant ces espèces à leurs différents stades de développement (qualité des frayères et des zones d'élevage des jeunes, habitats des adultes et conditions de migrations...). Chaque étape est conditionnée par des paramètres vitaux : qualité biologique des cours d'eau fournissant la nourriture adaptée à toutes les espèces, conditions des migrations permettant aux géniteurs, non seulement de rejoindre leurs frayères, mais aussi d'être des reproducteurs efficaces (taille, nombre, stade de maturité des gamètes et survie des œufs).

... qui rejoint les axes d'action de l'Agence

Ainsi, le parcours parfois semé d'embûches des migrateurs croise les grands objectifs de la politique de l'Agence : qualité des eaux, régime

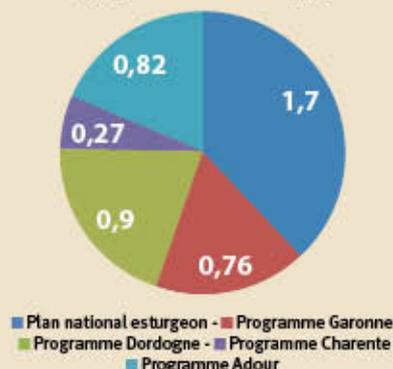
hydrologique et débits minimaux, connexion avec les espaces riverains des cours d'eau, continuité écologique, préservation des marais littoraux...

Si les poissons migrateurs justifient d'actions particulières, ils bénéficient de toutes celles conduites par ailleurs pour satisfaire tous les usages de l'eau, et inversement.

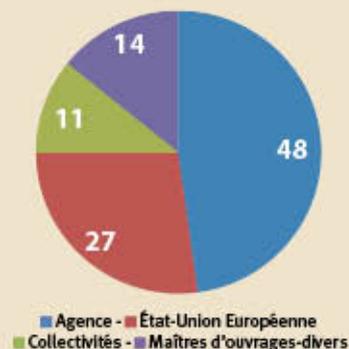
Quelques chiffres

En 2012, la Charente a vu passer 5 759 aloses, 352 lamproies marines, 18 truites de mer et un seul saumon atlantique (source cellule migrateurs Charente). 11 220 lamproies, 2 493 truites de mer, 1 263 saumons, 417 anguilles et 60 aloses ont remonté le Gave d'Oloron, à Navarrenx, (source MIGRADO). En Garonne, 55 290 anguilles, 733 aloses, 401 lamproies, 133 saumons et 29 truites de mer, ont franchi la passe à Golfech (source MIGADO), alors qu'en Dordogne, à Tuilières, sont passés 42 323 anguilles, 1 464 lamproies, 352 saumons, 261 aloses et 7 truites de mer (source MIGADO). Le repeuplement en esturgeons à partir des pouponnières du bassin a par contre largement progressé : alors qu'il ne concernait que 9 000 individus en 2005, ils a atteint près de 740 000 en 2012 et 526 000 en 2013.

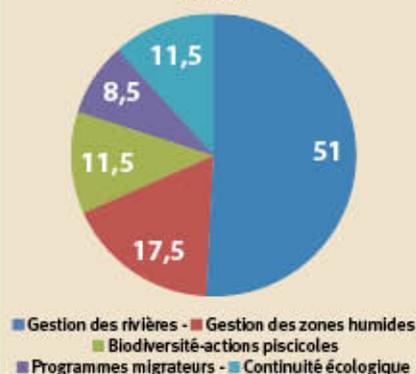
Coût total annuel 2013 (en M€) des programmes d'action = 4,45M€



Financement des programmes migrateurs (pourcentage par financeur)



Aides de l'Agence dans le domaine des milieux aquatiques (en % par thème) en 2012



Plans de gestion des poissons migrateurs : un bilan en demi-teinte



Anguille européenne

Depuis 1994, la gestion des poissons migrateurs est notifiée dans les plans de gestion des poissons migrateurs proposés pour 5 ans par les comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI). Le bassin Adour-Garonne en compte deux. Que nous apprennent-ils ?

GILLES ADAM - DREAL AQUITAINE

Agir en faveur des poissons migrateurs, c'est avant tout œuvrer pour le respect et la restauration des milieux aquatiques et contribuer ainsi au maintien de la biodiversité. Cela implique d'assurer suffisamment d'eau et de bonne qualité dans le cours d'eau, mais aussi une accessibilité aux périodes clés de la vie des espèces. Les enjeux halieutiques et patrimoniaux dépendent de la capacité de gestion adaptative des usages. Les gestionnaires trouvent dans les plans de gestion le fondement de leurs actions.

Deux comités de gestion des migrateurs en Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne compte deux COGEPOMI, composés d'administrations,

de pêcheurs de loisir et professionnels (mer et eau douce), d'élus et d'un représentant des riverains. De nombreux organismes sont invités à participer à leurs travaux.

Les plans de gestion portent sur les modalités de pêche (période d'ouverture, limitation), les stratégies d'alevinage (saumon, grande alose) ou de repeuplement (anguille). Ils déterminent les modalités d'estimation de stock et orientent les suivis. Ils abordent toutes mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des poissons migrateurs. Elles peuvent utilement être déclinées dans les documents de planification à l'échelle du bassin (SDAGE) ou des territoires (SAGE, documents d'objec-

tifs Natura 2000, contrats de rivières, plans de gestion des étiages...).

Des espèces en déclin

Les poissons migrateurs amphihalins vivent alternativement en eau douce et en eau marine. Excepté l'anguille qui se reproduit en mer, tous se reproduisent dans les cours d'eau qu'ils quitteront après quelques mois ou plusieurs années de croissance.

La population d'anguille décroît à l'échelle européenne depuis les années 1980. Le saumon atlantique se maintient dans les gaves et fait l'objet d'un plan de réintroduction non concluant en Garonne et Dordogne. L'esturgeon européen est au bord de l'extinction mondiale. La grande alose disparaît de la Garonne et de la Dordogne mais se maintient ailleurs.

> suite page 18 >

LE POINT DE VUE DE Géraldine Lassalle



Géraldine Lassalle est chargée de recherche à IRSTEA Bordeaux

Quelles incidences du réchauffement climatique sur les poissons migrateurs ?

Des effets conjoints de la hausse des températures, de la baisse des débits et de l'augmentation du niveau de la mer sont à prévoir pour le cortège de poissons migrateurs amphihalins fréquentant le bassin Gironde - Garonne - Dordogne. Une des difficultés majeures réside dans le fait que les études menées modélisent en général l'impact attendu d'une composante du changement climatique (réchauffement par exemple) sur une communauté ou une zone géographique donnée, sans prendre en compte les éventuelles interactions ou rétroactions avec les autres composantes du changement climatique et les autres pressions locales présentes. Une étude récente sur la croissance de l'anguille européenne dans le bassin Gironde - Garonne - Dordogne illustre

bien cette complexité. L'anguille européenne devrait bénéficier d'une élévation modérée de la température du fait d'un allongement de sa période de croissance. Cependant, il n'est pas exclu que cette augmentation de température soit associée à une réduction des débits estivaux du bassin. La concomitance de ces deux événements en lien avec le climat pourrait conduire à des concentrations réduites en oxygène et des charges plus fortes en contaminants, et donc avoir des répercussions néfastes sur la dynamique des anguilles. A ceci vient s'ajouter une marinisation probable de l'estuaire de la Gironde du fait de la montée des eaux, cette modification de l'habitat devant être mise en parallèle avec une meilleure croissance des anguilles généralement observée en eaux saumâtres. Ainsi, prendre en considération les effets combinés des principales composantes du changement climatique sur les migrateurs amphihalins doit devenir une étape clé dans l'étude de leur adaptabilité face à un environnement global changeant.

Plus d'info : Geraldine.Lassalle@irstea.fr

> suite de la page 17 >

La lamproie marine fluctue au cours de cycle encore mystérieux. L'aloise feinte et la lamproie fluviatile semblent se maintenir mais le diagnostic repose sur peu d'éléments.

Espèces fragiles, sensibles à l'état de leurs habitats (frayères, nourricerie), soumises aux perturbations anthropiques, les poissons migrateurs témoignent de la qualité de l'environnement aquatique.

Des espèces soumises aux perturbations anthropiques

Le déclin des poissons migrateurs résulte de perturbations multiples, difficilement hiérarchisables, qui ont contribué à modifier la dynamique des espèces, l'évolution de leurs effectifs ou leur répartition géographique.

Seuils, moulins, barrages hydroélectriques ont historiquement limité la colonisation des fleuves et rivières. Les travaux d'aménagement, la chenalisation ou l'exploitation des matériaux sédimentaires ont dégradé le lit mineur. Les pollutions (urbaines, industrielles et agricoles) se mesurent aujourd'hui dans les sédiments, l'eau et la chair des poissons. A plus long terme, le réchauffement climatique global aura certainement des conséquences difficiles à estimer.

Les poissons migrateurs subissent aussi des mortalités directes lors de pollutions accidentelles aiguës ou de turbinages hydroélectriques. La pêche, enfin, est, par définition, la seule activité économique commerciale et touristique dont l'impact sur les populations est accepté comme tel. Pour autant, la pression qu'elle occasionne sur les migrateurs doit permettre de maintenir ce patrimoine unique remarquable.

Un plan national pour une espèce en danger

L'esturgeon européen, menacé d'extinction, fait l'objet d'un plan national spécifique d'actions. Ses orientations sont conformes aux recommandations internationales de la convention de Bern.

Outre la non-dégradation des frayères et nourriceries, le plan définit la conservation et la restauration de l'espèce par des lâchers de larves issues de reproductions en captivité. Une sensibilisation du monde de la pêche vise à réduire l'impact des captures accidentelles. ○

Gaves d'Oloron et du Saison : l'eau coulera sans entrave, les poissons circuleront librement

Les propriétaires d'ouvrages situés sur les gaves d'Oloron et du Saison ont été les premiers à mettre en œuvre un programme coordonné d'équipements de leurs ouvrages. Le point sur cette opération.

STÉPHANE BONNEFON - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Objectif : recouvrer la libre circulation des poissons migrateurs sur un axe majeur du bassin de l'Adour. Ainsi, 78 kms de cours d'eau seront accessibles pour la migration.

Des acteurs unis par convention

Sous la houlette de Christine Etchegoyen, propriétaire d'ouvrages hydroélectriques et représentante de France Hydroélectricité au comité de bassin, douze seuils seront équipés d'ici le 31 décembre 2014 pour contribuer à améliorer la libre circulation piscicole sur 78 km de cours d'eau. La commune de Mauléon Licharre, l'EURL Bidondo gestionnaire de la pisciculture du même nom et six sociétés de production hydroélectrique^(a) ont signé avec l'Agence la première convention du genre le 16 mars 2012. Le syndicat intercommunal des gaves d'Oloron et de Mauléon assure le suivi-animation de l'opération.

Des études préalables indispensables

Quoique perturbées par les conditions hydrauliques de l'automne 2012, les études préalables sont maintenant achevées.

Elles permettent d'avoir une vision claire des travaux à réaliser pour chaque ouvrage et de constituer les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations de travaux délivrées par l'administration suite à l'avis du CODERST^(b).

Elles sont le fruit de nombreux échanges entre l'administration et les propriétaires pour aboutir à des projets faisant consensus.



Seuil de Sorde l'Abbaye sur le Gave d'Oloron

© Onema - Matthieu Charreau

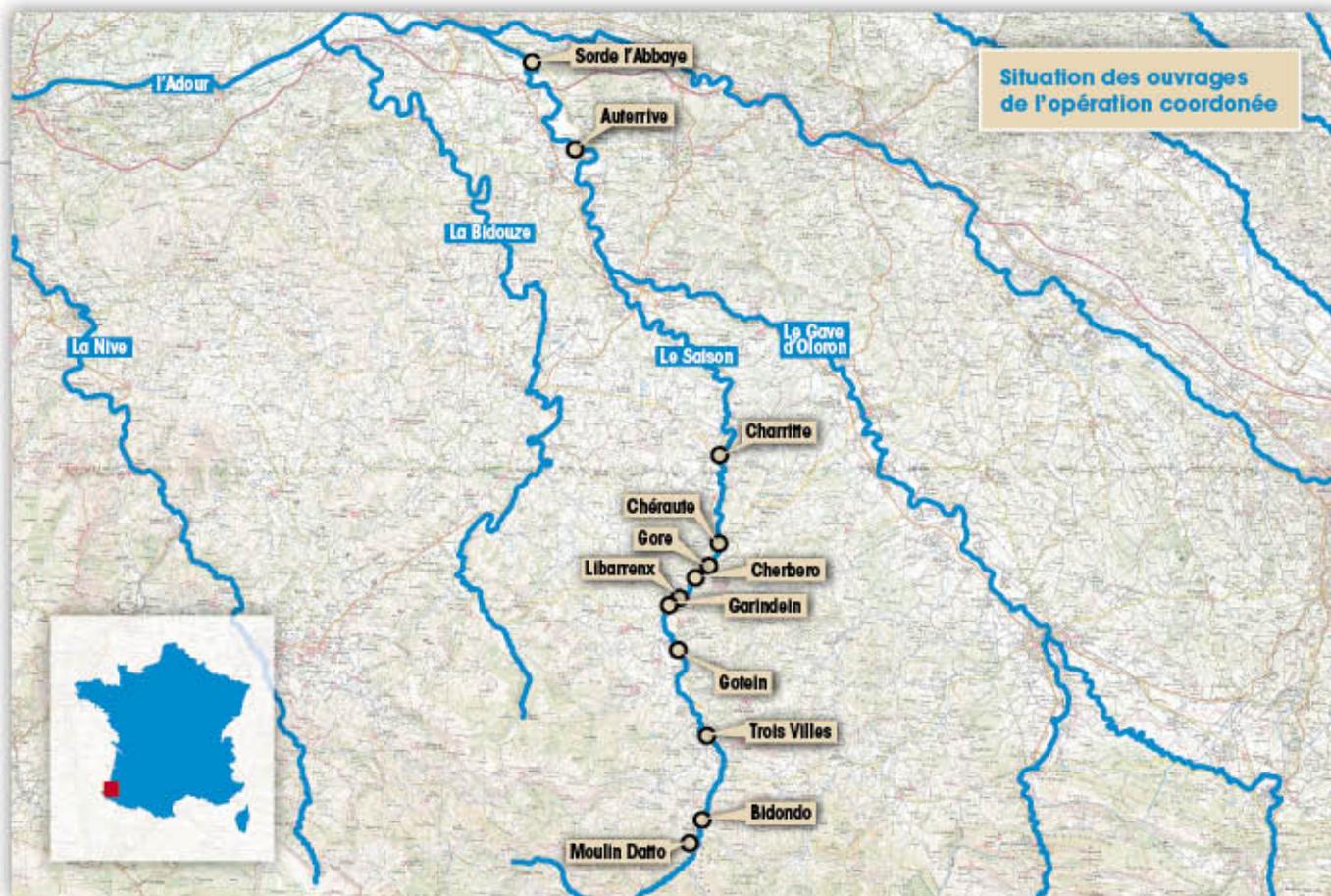
Des travaux engagés pour tenir les délais

Deux dossiers (Garindein et Libarrenx) ont déjà été validés par l'Agence, neuf sont en instance, le douzième, moulin Datto, le plus amont, est encore en phase étude.

Ils représentent un montant de 4,6 M€ de travaux pour lesquels l'aide de l'Agence devrait être de 2,75 M€ si les délais fixés par la convention sont respectés.

L'effort financier de l'Agence est logique et légitime au regard de la très forte implication de tous les propriétaires.

Cette mobilisation de tous a permis une dynamique de projets indispensable sur le secteur : les investissements à réaliser sont conséquents, les enjeux biologiques très forts.



Situation des ouvrages de l'opération coordonnée

Un bilan provisoire encourageant

Même si des difficultés se font jour au fur et à mesure de l'avancement du programme (nouveaux délais, projets techniques à préciser, travaux plus importants que prévus), l'aspect collectif et l'animation permettent à chacun d'avancer au mieux. Devant ces résultats plus qu'encourageants, ce dispositif contractuel d'opérations coordonnées sur le bassin de l'Adour fait école. Il a été depuis mis en œuvre sur la Nive, les côtiers landais et la Douze. Des projets sont en discussion sur les cours d'eau landais concernés par la zone prioritaire pour l'anguille, l'Adour et les gaves.

1 - SARL Hydroélectricité France pour les ouvrages de Sorde l'Abbaye et Auterive, SARL Énergie hydroélectrique de Charritte, centrale de Charritte de Bas, SAS Forces motrices du Saison pour la centrale Gore, SNC Énergie hydroélectrique de Soule pour les ouvrages de Garindein et Libarrenx, Société hydroélectrique de Gotein et de Trois villes ouvrages aux mêmes noms, Société hydroélectrique du Midi pour les ouvrages de Chéraute et le moulin Datto.

2 - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

LE POINT DE VUE DE Grégory Minvielle



Grégory Minvielle est animateur au Syndicat intercommunal des gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM)

Depuis février 2012, date de signature de la convention, j'anime l'opération coordonnée Saison. Mon rôle en quelques mots : faciliter les échanges entre les différents acteurs, identifier les difficultés rencontrées, et ce afin de perdre le moins de temps possible et tenir ainsi les délais envisagés. J'apporte aussi un soutien administratif aux propriétaires, en particulier pour constituer les dossiers de financements.

En acceptant de porter l'animation de ce projet d'envergure, le SIGOM a souhaité être partie prenante de l'avenir de son territoire. Concilier au mieux les exigences de chacun pour que puissent ainsi coexister, sur le cours d'eau, les usages économiques, tout en prenant en compte et en protégeant sa grande richesse écologique, c'était un pari que les élus ont souhaité relever.

Pour cette opération pionnière, les repères ont parfois manqué mais les moyens de communication et d'échanges performants mis en place au sein du comité de pilotage⁽¹⁾ ont permis de résoudre les difficultés au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. Cette organisation, un peu lourde, pas loin de 50 réunions à ce jour, est nécessaire pour que chaque partie puisse comprendre et appréhender les contraintes de chacun. Les projets adoptés ont ainsi découlé du meilleur compromis possible entre les préconisations de l'ONEMA en matière de continuité écologique et la capacité d'investissement des entreprises.

Enfin, le SIGOM profite au quotidien de cette opération pour sensibiliser les usagers de la rivière et les habitants du bassin versant sur les gains engendrés par l'amélioration de la continuité écologique, aspect pas toujours bien connu. Du concret à leur portée.

(1) - État (DDTM 64 et 40, DDPP64, ONEMA), propriétaires, animateur (SIGOM) et financeurs (CG 64, FEDER, agence de l'eau)

L'associatif "pêche" mobilisé pour la sauvegarde des migrateurs

La préservation et la valorisation du patrimoine piscicole sont, depuis toujours, au cœur des préoccupations des structures associatives de la pêche de loisir.

JEAN-LOUIS MOLINIÉ - PRÉSIDENT DE L'UNION DES FÉDÉRATIONS DE PÊCHE DU BASSIN ADOUR-GARONNE (UFBAG)



UFBAG - Jérôme Larousse

Pêcheur à la mouche sur le Gave d'Oloron

Tristes témoins de la régression des populations de poissons migrateurs amphihalins sur de nombreux cours d'eau, les fédérations de pêche souhaitent immédiatement renforcer les premières actions de restauration engagées par les pouvoirs publics au début des années 1980.

Des premières initiatives...

Les fédérations de pêche s'unissent alors aux associations de pêcheurs professionnels pour créer des structures spécifiquement dédiées à la sauvegarde de ces espèces, si emblématiques de nos milieux. On note parmi elles, MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne) et MIGRADOUR, associations créées en 1989 et 1994.

LE POINT DE VUE D'Alain Guillaumie



Alain Guillaumie est président de l'association Migrateurs Garonne-Dordogne

MIGADO, plus qu'un simple opérateur technique

MIGADO porte sur le bassin Garonne-Dordogne une grande partie des actions en faveur des poissons migrateurs. Ses compétences techniques développées durant ses 23 années d'existence

(acquisition et production de données, connaissance du terrain et des milieux), lui ont assuré un savoir-faire en termes d'expérimentation ou d'amélioration des protocoles, de technicités diverses de développement et d'innovation.

Je retiendrai en particulier :

- la mise au point d'un dispositif utilisant des techniques d'analyse d'images par reconnaissance de forme développée par l'ENSEEIH et le GHAAPPE, qui a permis de dépouiller rapidement les fichiers issus des stations de contrôle et a apporté une avancée fondamentale dans l'acquisition de ces données,
- la mise au point des compteurs à résistivité utilisés pour dénombrer les anguillettes,
- la mise en place des tests de gestion des ouvrages de protection à la mer, en partenariat avec les syndicats de bassin versant, afin de faciliter

la libre circulation multi-espèces au niveau de ces ouvrages sans impacter les usages amont (quatre dispositifs utilisés dont un -cales spécifiques en bois- ayant fait l'objet d'un dépôt de brevet).

■ le marquage de masse des poissons, en collaboration avec une entreprise industrielle via un processus d'injection sous pression de pigments fluorescents de diverses couleurs permettant d'identifier l'appartenance d'individus à une cohorte donnée.

Dès le début des années 90, sous l'impulsion et avec l'aide du Conseil supérieur de la pêche, des pêcheurs professionnels et des fédérations de pêche du bassin de la Dordogne, MIGADO a créé le premier centre européen de reconditionnement du saumon atlantique. Les techniques développées dans cette structure permettent de conserver des saumons adultes dans des conditions optimales pour la survie, le grossissement et la reproduction en eau douce.

Plus récemment MIGADO a réalisé en collaboration avec l'IRSTEA, la production de larves de grande alose pour réintroduire l'espèce dans le Rhin (programmes LIFE et LIFE+). L'excellent partenariat progressivement construit entre la fédération de pêche de Lot-et-Garonne et l'ensemble des partenaires allemands et français a fait le reste... Ce projet a été primé à Bruxelles comme l'un des quatre meilleurs projets LIFE mis en œuvre depuis 20 ans.

Aujourd'hui riche de connaissances et de compétences techniques reconnues, le tissu associatif pêche poursuit plus que jamais son action en faveur de la sauvegarde des migrateurs. Il constitue un partenaire incontournable dans la mise en œuvre de cette politique, aussi bien à l'échelon national que plus localement.

...à la dynamique de gestion actuelle

La Fédération nationale pour la pêche soutient, par exemple, la sauvegarde de l'anguille et milite activement auprès du ministère pour que les mesures du plan national ne visent pas seulement à régler des conflits d'usages mais véritablement à proposer des solutions pour la survie de l'espèce.

Sur le plan départemental, les fédérations s'engagent en nombre pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. En Adour-Garonne, elles assurent notamment, avec le soutien technique et financier de l'Agence, la maîtrise d'ouvrage de programmes d'animation ou d'aménagement de passe à poissons.

Elles s'attachent à sensibiliser le grand public et les scolaires à l'importance de préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques. Ces actions complètent celles des "associations migrateurs", qui gèrent le suivi de ces espèces ou les opérations de repeuplement. ○

Et en Charente ?

Un nouvel élan pour la sauvegarde des migrateurs est initié en 2007 sur les bassins de la Charente et de la Seudre. La "cellule migrateurs Charente Seudre", née du rapprochement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes, de l'établissement public territorial de bassin Charente et du Centre régional d'expérimentation et application aquacole, est chargée d'animer et de mettre en œuvre le programme de gestion des poissons migrateurs sur ce territoire, conformément aux prescriptions du plan de gestion des poissons migrateurs Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre (PLAGEPOMI).

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau : une action indispensable pour sauvegarder les poissons migrateurs

Le travail réalisé depuis 2008 par l'Onema et ses partenaires dans le cadre du ROE⁽¹⁾ a permis d'identifier la présence de plus de 70 000 obstacles sur les différents cours d'eau de France.

MATTHIEU CHANSEAU - ONEMA



© Onema - Matthieu Chanseau

Seuil Ispéguy sur la Nive des Aldudes

Sur le bassin Adour-Garonne, il y a environ 10 000 obstacles, soit environ un ouvrage pour dix kilomètres. Que faire pour permettre aux poissons migrateurs de remonter ou redescendre ces cours d'eau ?

Des impacts souvent importants

Les obstacles sont susceptibles d'exercer de nombreux impacts sur les milieux aquatiques. S'agissant de la circulation des migrateurs, ils peuvent empêcher tout ou partie des individus de rejoindre leurs habitats de reproduction ou de croissance les plus fonctionnels. Ils peuvent également, en ce qui concerne les ouvrages hydroélectriques, entraîner des mortalités peu compatibles avec le maintien des populations. Pour certaines espèces, et sur certains territoires du bassin, leurs impacts cumulés constituent encore le frein le plus important à leur gestion ou à leur restauration.

Une obligation de mise en conformité à court terme

Dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, les classements des cours d'eau ont été récemment révisés sur le bassin Adour-Garonne. Tous les ouvrages devront être mis en conformité dans un délai maximum de cinq ans. Près de 250 cours d'eau, tronçons ou canaux et environ 1 500 ouvrages sont concernés. Une attention particulière devra être portée aux principaux axes migratoires, qui abritent encore la plupart des espèces et qui présentent une fonctionnalité en adéquation avec leurs exigences biologiques.

Une exigence technique forte

Les solutions techniques permettant de rétablir complètement la continuité écologique dans ses deux composantes (circulation des poissons et des sédiments) sont rares et consistent pour l'essentiel à l'effacement des ouvrages. S'agissant des dispositifs de franchissement ("passes à poissons"), ils ne présentent le plus souvent qu'une efficacité relative. Leur conception doit donc s'appuyer sur les meilleures techniques disponibles.

Voir la 1^{ère} brève en page 29. ○

1 - Référentiel des obstacles à l'écoulement

Les poissons migrateurs, enjeux majeurs de la réserve de biosphère de la Dordogne

Le 11 juillet 2012, l'UNESCO a inscrit le bassin de la Dordogne dans le réseau des Réserves mondiales de biosphère. Les poissons migrateurs ont largement contribué à cette reconnaissance.

GUY PUSTELNIK ET OLIVIER GUERRI - EPIDOR (ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE)



Les migrants de Dordogne

Ce réseau international rassemble des sites d'exception où des efforts sont menés pour concilier conservation de la biodiversité, valorisation culturelle et développement économique et social.

Les migrants au cœur de la réserve de biosphère

Emblématiques de la biodiversité du bassin versant, les poissons migrateurs occupent une place majeure dans la décision de l'UNESCO. Ressource économique et touristique pour la pêche, ils sont à l'origine de traditions culturelles, notamment à travers la gastronomie. Ils sont un objet spécifique de recherche, de gestion et de conservation.

Sans les poissons migrateurs, le bassin de la Dordogne n'aurait jamais pu obtenir le titre de "Réserve de biosphère". Et sans eux, il ne pourra pas non plus conserver ce label lors de sa révision prévue par l'UNESCO en 2022.

Agir, et vite !

Si la Dordogne est le dernier bassin versant d'Europe où toutes les espèces de grands migrants amphihalins sont encore présentes, ce n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat d'un environnement relativement préservé et d'une gestion qui a permis de limiter les problèmes.

Mais les évolutions récentes montrent que cette situation n'est pas acquise pour toujours. Les poissons migrateurs sont aujourd'hui menacés sur la Dordogne : presque toutes les espèces ont fortement

CEPIDOR



Argentat, première grande retenue sur la Dordogne qui arrête la remontée des poissons migrateurs plus en amont

régressé au cours des récentes décennies. Leur restauration représente un véritable défi qui, maintenant, est aussi celui des acteurs de la réserve de biosphère.

Ne rien négliger, traiter tous les problèmes

Beaucoup d'interrogations se posent sur certains risques menaçant les poissons migrateurs. Quelles sont les conséquences des pollutions par les toxiques (PCB, métaux, pesticides) sur la chaîne alimentaire et sur les poissons migrateurs eux-mêmes ? Certaines espèces n'ont-elles pas des problèmes particuliers durant leurs écophases marines et estuariennes ? Des actions d'expérimentation et de recherche mériteraient d'être approfondies sur ces sujets.

Le manque d'eau dans certains affluents en aval du bassin compromet la vie de certaines espèces comme l'anguille.

Mieux gérer les prélèvements permettrait de limiter l'étiage et de préserver les cours d'eau abritant les poissons migrateurs. La reconquête de rivières, pour certaines altérées ou désertées de longue date par les migrateurs en raison de leur équipement hydraulique (Maronne, Dronne, Bave, Couze...), doit être menée comme une action de longue haleine.

L'organisation et la gestion des pêcheries doit aussi être améliorée, d'une part pour que les efforts de pêche puissent s'adapter quand il en est temps à ce que peuvent supporter les populations, et d'autre part pour permettre à la pêche, usage des plus emblé-

matiques de la qualité des rivières, de se maintenir sur le long terme.

Régler avant tout les grands problèmes prioritaires

Sur la Dordogne, les impacts cumulés des barrages du Bergeracois (Bergerac, Tuilières, Mauzac), empêchent toujours la remontée d'une part significative des poissons migrateurs. EDF a engagé un programme d'actions mais toutes les difficultés n'ont pas été traitées sur l'ensemble des ouvrages.

Viennent ensuite les impacts du fonctionnement des grandes chaînes hydroélectriques du haut bassin et l'artificialisation du régime hydrologique de la Dordogne.

Des améliorations importantes ont été obtenues dans le cadre de la convention éclu-

sées, signée entre EDF, l'État, l'Agence et EPIDOR. Mais les dispositions actuelles ne garantissent pas la résolution de tous les problèmes.

Des améliorations sont encore nécessaires pour se rapprocher de débits plus naturels à l'aval des chaînes hydroélectriques et pour mieux prendre en compte les besoins des poissons migrateurs.

Une mobilisation collective indispensable

L'avenir de la réserve de Biosphère est lié à celui des poissons migrateurs.

Pour tout le monde, cela doit maintenant constituer un élément de motivation et de mobilisation pour aller jusqu'au bout de la résolution des problèmes. ○

LE TÉMOIGNAGE DE Bernard Cazeau



Bernard Cazeau est sénateur, président du conseil général de la Dordogne et président d'EPIDOR

La reconnaissance de l'Unesco : une récompense et un atout pour le bassin de la Dordogne

En tant que président de l'établissement public EPIDOR, je suis heureux et fier de l'obtention de ce label, qui récompense les démarches mises en œuvre en matière de développement durable sur le bassin versant de la Dordogne, et qui constitue un atout supplémentaire pour l'attractivité touristique des territoires concernés.

Les pêcheurs professionnels, impliqués dans la restauration des poissons migrateurs

Les pêcheurs professionnels, marins, estuariens ou continentaux, sont impliqués dans les plans de restauration des poissons migrateurs, depuis le niveau local jusqu'au niveau international.



Lâcher d'esturgeons en Dordogne

© IRSTEA Marie-Laure Acolis

ROMAIN FAGEOT - PÊCHE PROFESSIONNELLE DES FLEUVES ET ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Cette implication provient avant tout de leur attachement profond au milieu et aux espèces qu'ils exploitent.

Les pêcheurs, "hommes de l'eau"

L'engagement des pêcheurs professionnels depuis plus de 40 ans dans les plans de gestion et de restauration des migrateurs s'analyse à la lumière de leur appartenance à la communauté des "hommes de l'eau" et de l'interdépendance entre poisson, milieu, homme et entreprise.

La démarche collective de ces plans intègre le maintien d'une pêcherie raisonnée et la préservation d'un milieu sans laquelle la survie des poissons et des pêcheurs serait impossible.

Des actions concrètes de sauvegarde des espèces

La diminution de l'effort de pêche du saumon dans l'Adour a permis la survie de l'espèce. Les captures limitées, compensées par des prix de vente élevés, maintiennent l'activité économique. Alors que de fortes inquiétudes subsistent en Gironde sur l'avenir de la grande alose, l'espoir renaît pour l'esturgeon européen. Les actions pour le sauver, très fortes depuis plus de 30 ans, se doublent depuis 2006 d'une sensibilisation sur les enjeux des captures accidentelles.

Tous les acteurs doivent se mobiliser pour préserver durablement une pêcherie qui fait partie intégrante du patrimoine culturel, environnemental et économique du territoire.

Les pêcheurs, vigies attentifs des milieux

Les pêcheurs, du fait de leur présence permanente, sont les seuls veilleurs de ce milieu. Les informations qu'ils transmettent permettent aux partenaires du plan de mieux connaître l'écologie de l'esturgeon européen et de suivre son retour sur son aire de répartition. Depuis 2012, des captures de géniteurs dans les eaux côtières du Golfe de Gascogne et de la Manche ouest permettent la dispersion des esturgeons issus de reproductions artificielles. S'il est encore trop tôt pour parler de restauration de l'esturgeon européen, il faut souhaiter que cette espèce retrouve sa place dans les estuaires européens.

LE POINT DE VUE DE Jacqueline Rabic



Jacqueline Rabic est présidente de la commission estuaire du CRPMEN⁽¹⁾

La nécessaire préservation des poissons migrateurs

Les poissons migrateurs, présents pour certains depuis plusieurs milliers d'années, remontent ou descendent nos rivières pour se reproduire. Les

pêcheurs professionnels "toujours hommes de l'eau", vivent encore en suivant les saisons orchestrées par ces migrations. Ils ont appris la ténacité et le désir de rester les veilleurs du milieu aquatique et de participer, avec leur savoir-faire, à la restauration des eaux et des espèces, mises à mal par l'engouement technique et scientifique qui a masqué la disparition progressive du patrimoine naturel et culturel de nos espèces.

Cela n'a pas été vain. Actuellement, nous observons des sites pilotes où le milieu naturel a retrouvé sa place avec de l'eau vivante, accueillant et nourrissant des poissons migrateurs.

Nous osons rêver que très rapidement la société prendra conscience de la nécessité d'associer le génie technique et la réalité de la vie des eaux avec les organisations de la pêche professionnelle, leur savoir-faire et leur mémoire ancestrale.

L'utopie fait partie de la vie sauvage à reconquérir... N'est-ce pas encourageant ? Ne perdons plus courage à convaincre les sceptiques. Ces dernières années, les remises à l'eau de l'esturgeon *Aspenser Sturio* juvénile, nés en bassin, redonnent l'espoir...

CRPMEN : comité régional des pêches maritimes et des élevages marins



Un accord exemplaire pour réduire la pollution des chais girondins

L'Agence et la filière viticole avaient signé un premier accord-cadre (1996-2001) pour lutter contre la pollution générée par les exploitations du vignoble bordelais. Au terme de cet accord, 25 % des effluents vinicoles étaient traités. Il convenait de poursuivre l'effort...

STÉPHANIE TOURNIÉ - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Un état des lieux du traitement des effluents vinicoles, réalisé en 2010 par la chambre d'agriculture de la Gironde, montre que sur les 6 000 chais du département, 27 % disposent d'un système de traitement, prenant en charge 57 % du volume des effluents générés par les chais

Aller plus loin dans la dépollution

Depuis 1992, ce secteur professionnel a réalisé plus de 81 M€ d'investissements pour protéger l'environnement. L'Agence lui a accordé 42 M€ d'aides financières. Pourtant, la majorité des chais particuliers reste aujourd'hui à équiper, soit de manière individuelle, soit par des stations collectives, qui restent le meilleur moyen pour traiter les effluents vinicoles à moindre coût tout en garantissant une épuration performante. Il en existe actuellement une quinzaine sur le département et trois sont en projet.

Objectif : atteindre le bon état des masses d'eau

Dans un contexte de respect d'un objectif d'atteinte de bon état de 2/3 des masses d'eau à l'horizon 2015 fixé par l'Europe, les services de l'État et l'Agence ont effectué

des diagnostics de territoire afin d'identifier les sources de dégradation de la qualité des cours d'eau sur le bassin Adour-Garonne, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces diagnostics, en mettant en avant le fort impact des rejets viti-vinicoles sur la qualité des masses d'eau de Gironde et en identifiant les bassins versants et cours d'eau les plus impactés, permettent de proposer des actions pour diminuer ces pressions et reconquérir un bon état de l'eau.

Signature d'un nouvel accord cadre cet automne

Face au ralentissement des mises aux normes des chais ces dernières années et au risque de ne pas atteindre les objectifs de bon état à l'horizon 2015, il a été décidé de la mise en place d'un nouvel accord-cadre sur la période 2013-2018.

Objectif : relancer une dynamique de travaux sur ce secteur professionnel.

Pour atteindre cet objectif, différents outils à destination des exploitations viticoles seront utilisés :

- des opérations d'animation/sensibilisation,
- des plans de contrôle réglementaire renforcés,
- des aides financières bonifiées (Agence, Conseil général, Conseil régional,...).



Station d'épuration de la CUMA de Saint-Émilion

Priorité de l'accord : mettre les chais aux normes

Bien accueilli par les professionnels, cet accord associe dix partenaires signataires.

Il a été construit autour d'un objectif d'amélioration de la qualité des

masses d'eau impactées par l'activité viti-vinicole. La priorité sera donnée à la mise aux normes des chais situés sur les territoires les plus impactés par les rejets d'effluents vinicoles ainsi que sur la mise en place de nouvelles stations collectives de traitement. ○

Une activité polluante

La Gironde possède près de 120 000 ha de vignes (la moitié de sa surface agricole). Que la transformation de raisins en vin se fasse dans le cadre de chais particuliers ou dans l'une des 38 caves coopératives, elle nécessite la gestion d'effluents provenant essentiellement d'opérations de nettoyage pendant les phases de vinification et d'élevage.

Connaître l'impact de l'activité de distillation de Cognac sur les rivières charentaises

L'Agence a réalisé au cours du printemps 2013 une étude visant à connaître les conséquences de la production de Cognac sur le bassin versant de la Charente, notamment leur impact sur les milieux naturels.

DAVID ENJALBAL - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Vignes de Cognac

Avec près de 70 000 ha de vignes et une production de 7,11 millions de litres de Cognac en 2010, le spiritueux cognaçais représente 70% de la production d'eau de vie distillée en France. C'est une activité majeure sur le bassin versant de la Charente.

Un constat : la profession doit poursuivre ses efforts

L'élaboration du Cognac nécessite une utilisation importante de phytosanitaires et génère des rejets organiques et des perturbations thermiques sur les milieux aquatiques.

Suite à une enquête de terrain et une communication réalisée auprès de tous les acteurs de la filière avec le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac) et les chambres d'agriculture de Charente et Charente-Maritime, il apparaît que :

- seulement un tiers des exploitations peut être considéré comme aux normes, confirmant ainsi l'état des lieux du SAGE Charente,
- les professionnels, pleinement

conscients des progrès à réaliser, sont prêts à engager un programme environnemental.

Signer un accord-cadre de bonnes pratiques

A l'instar de l'accord cadre qui vient d'être signé sur le département de la Gironde entre les représentants de la filière viti-vinicole et l'Agence, le conseil général de la Gironde, le conseil régional d'Aquitaine, les préfets de la région Aquitaine et du département de la Gironde, un outil identique sur les activités liées aux eaux de vie de Cognac pourrait être préparé, avec pour principaux objectifs de :

- réduire et optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires dans la culture de la vigne,
- fiabiliser les ouvrages de traitement existants et favoriser la création de nouveaux outils épuratoires, notamment collectifs,
- sensibiliser les maîtres d'ouvrages aux bonnes pratiques environnementales et renforcer la formation et la compétence technique des acteurs du secteur. ○

TROIS QUESTIONS À Pierrick Boursaud



Pierrick Boursaud est gérant de l'EARL des Moreaux et producteur d'eau de vie de Cognac à Salles d'Angles (16).

■ Comment avez-vous perçu la démarche de l'Agence ?

Pierrick Boursaud : cette démarche a été bien accueillie par les exploitations agricoles. A titre personnel, cela m'a permis de mieux comprendre les enjeux, d'avoir des conseils techniques pour mettre aux normes ma distillerie et une aide pour compléter un dossier de demande de subventions.

■ Que pensez-vous des résultats de cette étude ?

P. B. : je ne m'attendais pas à ce que la pollution liée aux rejets d'effluents vinicoles impacte si fortement la qualité de nos rivières. La pratique de l'épandage est très répandue dans la région car facile à mettre en œuvre pour des coûts d'investissements raisonnables. Par contre, par manque de moyens financiers, il est souvent difficile d'investir dans un bassin de stockage suffisamment grand pour respecter le volume minimum réglementaire. Cela peut expliquer le faible taux de sites aux normes dans la région.

■ Votre regard vis-à-vis de la gestion des effluents a-t-il changé ?

P. B. : oui. En tant que producteur d'eau de vie de Cognac, qui est un produit de prestige, j'ai pris conscience, suite à l'enquête, de l'importance de la mise aux normes des distilleries. L'augmentation des aides financières proposées m'a permis de sauter le pas et de me lancer dans les travaux. La mise en place d'un bassin de stockage des effluents a ainsi été réalisée cet été pour être prêts pour la campagne 2013-2014.

Le SAGE est signé pour l'estuaire de la Gironde et milieux associés

Suite à un long travail d'abord d'appropriation puis de concertation et d'échanges parfois intenses entre les différents partenaires, le SAGE estuaire de la Gironde et milieux associés a été co-signé¹ le 30 Août dernier.

ÉRIC LEBAT - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Le SAGE s'étend sur une superficie de 3683 km² recouvrant 185 communes (142 en Gironde et 43 en Charente-Maritime) et concerne aussi les milieux associés de l'estuaire, avec des marais et plus d'une cinquantaine de cours d'eau affluents.

Un territoire convoité et fragile

L'estuaire de la Gironde constitue un territoire remarquable, avec des écosystèmes riches et diversifiés, de hautes valeurs écologique et patrimoniale : plus vaste estuaire d'Europe occidentale, c'est le seul qui voit encore passer l'esturgeon européen pour se reproduire en Dordogne ou en Garonne.

Cet estuaire, le moins industrialisé des estuaires français, présente toutefois une densité d'infrastructures et des enjeux économiques majeurs (production énergétique, terminaux portuaires, agriculture et viticulture, pêche, tourisme, présence de l'agglomération bordelaise...) avec des intérêts souvent contradictoires.

Une démarche de longue haleine...

Afin notamment de concilier la préservation de ce territoire exceptionnel tout en y assurant un développement économique, l'élaboration d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) a été retenue

dès 2003 sous l'impulsion du Smiddest (Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde). Il réunit aujourd'hui les conseils généraux de la Gironde et de la Charente-Maritime, les conseils régionaux d'Aquitaine et du Poitou-Charentes, la Communauté urbaine de Bordeaux et la Communauté d'agglomération Royan Atlantique.

... Pour neuf enjeux prioritaires

Le SAGE est constitué de 74 dispositions et de cinq règles structurées à travers neuf enjeux prioritaires : le bouchon vaseux, les pollutions chimiques, la préservation des habitats benthiques, la navigation, la qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants, les zones humides, l'écosystème estuarien et la ressource halieutique, le risque d'inondation et l'organisation des acteurs. Il vise à reconquérir le potentiel de l'estuaire. Pour cela, le milieu estuarien doit être préservé de nouvelles pressions afin de protéger les différents habitats et la qualité des eaux. Il est également nécessaire de regagner de la connectivité entre l'estuaire et le grand bassin amont (bouchon vaseux) et avec les zones humides du littoral et les cours d'eau associés.

Un effort conséquent est aussi prévu pour restaurer et préserver la

ressource halieutique. Parallèlement, les aménagements pour la navigation, qui structurent fortement l'estuaire, doivent évoluer dans leurs pratiques d'entretien.

Une feuille de route pour les années à venir

Le SAGE réaffirme les liens entre l'estuaire et son bassin amont en définissant des objectifs de qualité. Il renvoie un message aux gestionnaires amont sur l'importance du respect des débits objectif d'étiage, sur la qualité de l'eau et sur l'importance des actions de restauration des poissons migrateurs portées en amont.

Ce document constitue donc une véritable feuille de route pour assurer une protection de cet espace estuarien caractérisé par un fonctionnement complexe et des enjeux multiples.

Cette étape cruciale marque avant tout le début de la mise en œuvre concrète de ce SAGE, avec de nombreuses actions opérationnelles à mener, non seulement sur le territoire considéré mais aussi sur les bassins versants amont. ○

1 - signature par le préfet de la région Aquitaine, la préfète de Charente-Maritime et le ministre du Développement durable

Vers un Parc naturel régional pour l'Aubrac

L'Aubrac pourrait être estampillé Parc naturel régional fin 2015. Bien qu'à cheval sur trois régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Auvergne) et trois départements (Aveyron, Cantal et Lozère), c'est un territoire homogène (milieu naturel, culture, projets touristiques). Le conseil régional Midi-Pyrénées rejoint les 23 communes aveyronnaises engagées dès 2003 pour la création d'un Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac, lieu de vie et de développement. En 2012, l'Association d'émergence a développé une mission "Eau et milieux aquatiques" dont le contenu a été défini en partenariat avec l'Agence.

Dordogne-Atlantique : bilan positif pour le contrat de rivière

Le contrat de rivière Dordogne-Atlantique, signé en 2008, touche à sa fin. Ce contrat a rassemblé pendant 5 ans les acteurs d'un territoire centré sur 180 km de rivière, deux départements (Dordogne et Gironde), quatre pays et 102 communes. Il a permis de créer un dialogue territorial au travers d'études et de programmes de gestion et d'animation. Plus de 120 projets ont été menés à bien (40 M€ d'investissement et près de 10 M€ d'aides de l'Agence) : réduction de pollutions, restauration d'une cinquantaine de km de berges, mise en place de 67 repères et deux échelles de crues, amélioration des dispositifs de franchissement pour les poissons migrateurs (barrages de Bergerac, Tuilières et Mauzac)... Afin de poursuivre cette dynamique et d'intégrer la préservation de l'eau et des rivières dans les projets de territoire, le comité de rivière souhaite maintenant lancer un SAGE. Le réseau d'acteurs et les partenariats mis en place par le contrat de rivière devraient permettre d'inscrire la rivière dans le quotidien.

Eau potable : aller plus loin avec le contrat territorial "re-sources"

L'ensemble des partenaires ont signé cet été le contrat territorial "Re-Sources" des aires d'alimentation de captages (AAC) de Charente.

DELPHINE ESPALIEU - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'État, l'Agence, le conseil général de Charente et les sept collectivités porteuses de projet Charente Eaux⁽¹⁾ et leurs partenaires agricoles, ont affirmé avec ce programme leur volonté d'améliorer la qualité des eaux souterraines.

Dix captages concernés

La réglementation impose aux maîtres d'ouvrage des dix captages en eau potable classés prioritaires (au sens du SDAGE et de la loi Grenelle⁽²⁾) de protéger la ressource.

Parmi eux, la source de la Fosse Tidet, le forage de la Davidie et la source de Moulin Neuf, engagés depuis 2008 dans "Re-Sources", bénéficient d'un programme opérationnel, en cours d'évaluation. Les sept autres captages se sont engagés en 2010, après la publication des captages Grenelle.

Un syndicat mixte départemental

Afin de mutualiser leurs moyens, les collectivités ont sollicité "Charente Eaux" pour réaliser un diagnostic de territoire et animer, avec les acteurs du territoire, la concertation nécessaire pour définir des plans d'actions en 2010/2011 (l'Agence avait délimité les AAC et leurs zones sensibles dans le cadre d'un marché global sur son bassin en 2009/2010).

Pour la mise en œuvre des actions, les élus ont poursuivi la démarche dans la même philosophie

(pérennité, réduction des coûts, homogénéité, équité et cohérence entre les AAC, etc.).

Vers un seul contrat de territoire

Les six AAC disposent d'un contrat de territoire unique.

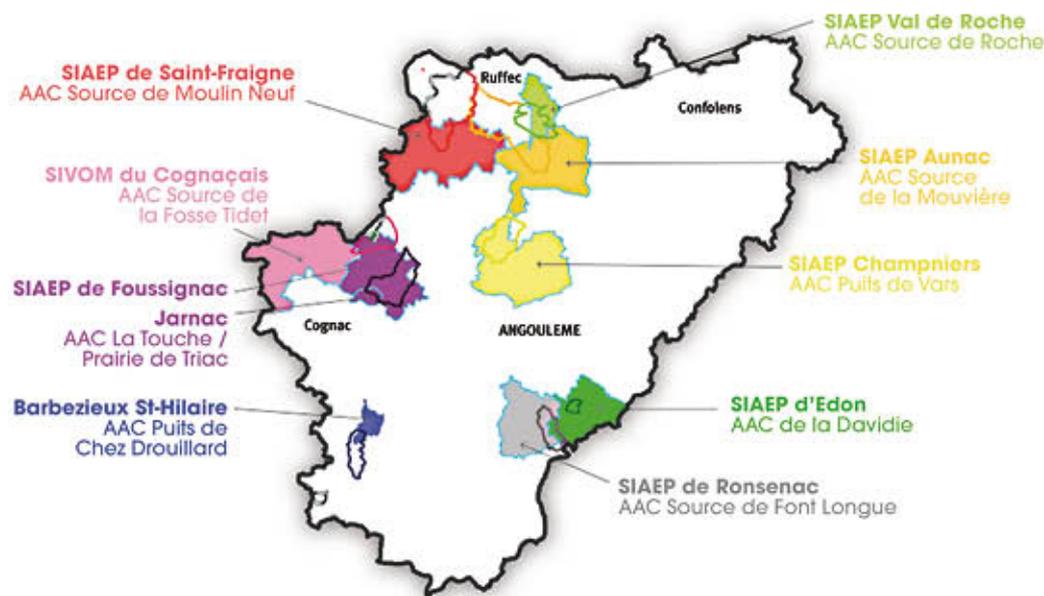
Le volet "animation des programmes d'action" de ce contrat prévoit une équipe d'animateurs locaux (dédiés à une ou plusieurs AAC) et un coordinateur.

Re-Sources, KESAKO ?

Née en 1999, la démarche Re-Sources mobilise l'ensemble des acteurs concernés par la protection de la qualité de l'eau (collectivités, industries, agriculture, artisanat etc.).

Après la définition des 507 captages Grenelle au niveau national, l'État a retenu en Poitou-Charentes cette démarche comme l'outil privilégié de mise en œuvre des programmes d'actions sur les AAC Grenelle. 24 collectivités sont engagées (61 captages et 39 AAC) 50 % sur Adour-Garonne, 50 % sur Loire-Bretagne).

Aires d'alimentation des captages prioritaires de Charente



A noter : les captages de la Touche et de la Prairie de Triac captent la même nappe, ils présentent des AAC intersectées. Aussi, les dix captages prioritaires de Charente correspondent à neuf AAC.

Le recrutement d'un animateur est effectif depuis septembre 2013, en complément du poste d'animation coordination existant depuis 2010. Le coût prévisionnel des actions avoisine 20 M€. Les partenaires agricoles (opérateurs agricoles, collectivités/Charente Eaux, Agence) ont signé ce contrat cet été, complété de conventions tripartites (OPA, collectivités/SHEP⁽²⁾ et Agence) qui les engagent dans la mise en œuvre

d'actions à destination des agriculteurs. Beaucoup d'acteurs souhaitent que les trois AAC historiques Re-Sources le rejoignent en 2014 par avenant. Rendez-vous en 2017 pour faire le bilan de ce programme ambitieux... ○

1 - SIAEP d'Edon Ronsenc ; Commune de Barbezieux ; SIAEP de Foussignac ; Commune de Jarnac ; SIAEP du Val de Roche ; SIAEP d'Aunac ; SIAEP de Champniers.
2 - Syndicat d'Harmonisation en Eau Potable

LE POINT DE VUE DE Christian Lépine



Christian Lépine est président du SIAEP du Val de Roche

Un engagement d'avenir

Le classement "captage prioritaire", surprenant au début, n'est pas étonnant avec le recul. Avec six autres de mes collègues, nous nous sommes engagés dans la démarche Re-Sources en 2010, pour répondre aux attentes de la Loi Grenelle 1.

Nous avons tout de suite mutualisé nos moyens. Le SHEP, baptisé Charente Eaux depuis le 15 juillet 2013, a joué un rôle important dans notre organisation et sur l'aspect technique. Sans son appui, les choses auraient été plus difficiles à mettre en route.

Les programmes d'actions, qui sont de véritables projets de territoire, couvrent des thématiques diverses : pratiques agricoles – elles sont au cœur de ces programmes – mise en conformité des dispositifs d'assainissement, réduction des phytosanitaires dans les communes ou les entreprises, préservation des cours d'eau et des zones humides, actions de communication...

Les agriculteurs ont bien pris conscience de la problématique "eau", tout comme l'ensemble des structures⁽¹⁾ qui les entourent et avec qui nous avons conclu des conventions afin de mettre en œuvre des solutions efficaces sur les territoires. Nous devons, ensemble, construire et mettre en œuvre toutes les solutions : l'essentiel est de s'inscrire dans le dialogue, pour que les agriculteurs puissent vivre de leur profession tout en préservant nos ressources.

Cette démarche est un engagement d'avenir, pour lequel on ne doit pas s'arrêter. Comme l'ont souligné les services de l'État lors de la signature de ce contrat, la concertation autour des programmes d'action et la constitution des partenariats est déjà un aboutissement en soi. Mais c'est aussi le point de départ. Il nous faut désormais aller de l'avant, mettre en œuvre ce projet. Nous devons déterminer le niveau d'animation suffisant pour le faire vivre à la hauteur de ses ambitions.

1 - chambre d'agriculture, coopératives, négoce, CIVAM, AgroBio

Préserver les ressources en eau : qu'en pensent les Français ?

L'IFOP a réalisé pour les agences de l'eau, l'Onema et le ministère du Développement durable, la deuxième édition du baromètre de l'opinion sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Les Français placent la qualité de l'eau potable comme première préoccupation environnementale. Pour 52 % d'entre eux, la réduction de la pollution des cours d'eau est un enjeu important, de même que la préservation des milieux aquatiques (48 %).

57 % des Français ont le sentiment que la qualité de l'eau des rivières s'est dégradée en dix ans. Ils attribuent cette dégradation à l'action humaine, dont 76 % pour l'usage des pesticides. 73 % des Français sont satisfaits de l'eau de leur région et 60 % font confiance aux collectivités locales pour gérer l'eau. Pourtant, 58 % attribuent aux politiques locales d'urbanisme les risques liés aux inondations.

L'Agence lance le "Bilan H₂O"

Le bilan H₂O, projet R&D soutenu financièrement par l'Agence (172 500 € d'aide pour un montant total de projet de 345 000 €) et la Région Midi-Pyrénées, a pour objectif de répondre au besoin des organisations (entreprises, collectivités, structures publiques, ...) d'avoir des outils pour mieux gérer leur impact sur la ressource en eau. Concrètement, le projet bilan H₂O va s'attacher à développer un outil de calcul objectif et dynamique de l'impact d'une organisation sur la ressource en eau, en intégrant l'aspect territorial, en prenant en compte l'eau du territoire sur lequel est implanté l'organisation et l'eau virtuelle, tant en consommation qu'en pollution. En testant le prototype, l'Agence sera la première agence de l'eau à avoir fait son bilan H₂O (empreinte directe - consommation et pollution - empreinte indirecte avec l'impact sur l'eau venue d'ailleurs).

Classement des cours d'eau d'Adour-Garonne

Conformément à l'article L. 214-17 du code de l'environnement, deux arrêtés préfectoraux, publiés le 9 novembre au Journal officiel, établissent le classement des cours d'eau du bassin Adour-Garonne. Les deux listes permettront d'assurer la préservation ou la restauration de l'état écologique des rivières, comme l'exige la DCE. Le classement en liste 1 empêche la construction de tout nouvel obstacle à cette continuité et impose de la restaurer à long terme au fur et à mesure des renouvellements d'autorisations ou de concessions. Le classement en liste 2 impose aux ouvrages existants de corriger leurs impacts sur la continuité écologique dans les cinq ans. Il a vocation à accélérer le rythme de restauration des fonctions écologiques et hydrologiques des cours d'eau, avec une obligation de résultat en matière de circulation des poissons migrateurs et de transport suffisant des sédiments. L'Onema a mis en ligne la cartographie des 60 000 obstacles à l'écoulement des eaux. Voir notre article en page 21.

Inondations : l'Agence aide les départements sinistrés

Dans les Hautes-Pyrénées, le montant des travaux éligibles aux aides de l'Agence est de 357 M€. Sur les 10 M€ d'aides exceptionnelles votées par son conseil d'administration le 8 juillet dernier suite aux inondations des 18 et 19 juin, l'Agence mobilisera 7,3 M€ (assainissement, eau potable, réseaux afférents, travaux de dégagement des cours d'eau) pour les Hautes-Pyrénées, soit plus de 70 % de l'enveloppe. Le montant des aides apportées au Pays Toy, qui a le plus durement souffert, sera de 4,9 M€. Le département de la Haute-Garonne, moins touché, bénéficiera d'une aide de 1,7 M€. Les Pyrénées-Atlantiques devraient recevoir pour leur part d'un accompagnement d'environ 1 M€.



Mieux gérer les bassins fluviaux pour affronter les défis mondiaux

Au cours de ces vingt dernières années, le réseau international des organismes de bassin (RIOB) a fortement contribué au développement de la gestion globale des ressources en eau par grands bassins hydrographiques et a favorisé les échanges d'expériences et d'expertises entre acteurs.

JOËL MARTY - AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



© Christelle Demou



© AEGAG - CHRISTELLE JULIA



© Véronique Barraud



© AEGAG - C. MIQUEU

Affronter les défis mondiaux, c'est notamment assurer une alimentation en eau potable, construire des installations d'assainissement, permettre une agriculture suffisante et organiser la gestion de l'eau

Cinq sujets prioritaires

Cinq tables rondes ont été organisées :

- la gestion de l'eau, priorité des nouveaux "Objectifs de développement durable" (ODD) de l'ONU après 2015 ?

- l'adaptation aux effets du changement climatique et la prévention des phénomènes extrêmes d'inondations et de sécheresses,

- les cadres institutionnels d'intervention des organismes de bassin et la participation des pouvoirs locaux, des usagers de l'eau et du public ; le rôle des comités de bassin,

- la gestion des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers,

- le financement de la gestion de l'eau et des organismes de bassin.

Conférences et tables rondes, ont permis à l'ensemble des participants de s'accorder sur le fait qu'il faut plus que jamais soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin afin qu'ils puissent assurer une gestion efficace des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques dans le monde.

Euro RIOB 2013 à Plovdiv (Bulgarie)

Dans le cadre des réunions des réseaux régionaux, la réunion de l'Euro RIOB 2013 s'est tenue dans la ville de Plovdiv en Bulgarie du 13 au 16 novembre.

Promouvoir la gestion rationnelle de l'eau, l'adapter aux effets du changement climatique, élaborer des outils de gestion institutionnelle et financière, favoriser la gestion transfrontalière des fleuves, sont autant de thèmes sur lesquels le RIOB interpelle les autorités de bassin et propose des réponses adaptées aux grands défis des grands bassins hydrographiques.

L'Agence, représentée à l'assemblée générale du RIOB

La 9^e assemblée générale du RIOB s'est déroulée du 13 au 16 août 2013 à Fortaleza au Brésil. Cette rencontre a réuni environ 320 délégués, venus de quarante-neuf pays. Ils représentaient des administrations gouvernementales chargées de la gestion de l'eau, des organismes de bassin existant ou en cours de création,

des institutions de coopération bilatérales et multilatérales, des centres de recherche et du secteur associatif. Une délégation d'Adour-Garonne, composée de Pierre Augey, Président de la commission Relations internationales du comité de bassin, de Claude Miqueu, Président de la commission Planification du comité de bassin et de Laurent Bergeot, directeur général de l'Agence, a participé à l'ensemble des débats.



9^e Assemblée générale du RIOB

La rencontre s'est organisée en tables rondes portant sur les thèmes d'actualité : mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE) et de la directive inondations de l'Union européenne, stratégies pour faire face aux pénuries d'eau et aux sécheresses, mesures à mettre en place pour adapter la gestion des ressources en

eau aux changements climatiques, interface sciences/politique, ... Afin de préparer les seconds plans de gestion, qui incluent une révision des programmes et réseaux de surveillance, un atelier spécifique a été organisé. Principal objectif : comparer les pratiques et les expériences de surveillance dans les différents

États membres et bassins et promouvoir l'échange de questions et de solutions. Les agences de l'eau Artois-Picardie et Adour-Garonne, qui développent des coopérations institutionnelles avec respectivement les bassins Est et Ouest Egéens, ont participé à cette réunion. ○

TROIS QUESTIONS À Jean-François Donzier



Jean-François Donzier est secrétaire technique permanent du RIOB

■ Qu'est exactement le RIOB ?

Jean-François Donzier : le Réseau international des organismes de bassin

(RIOB), créé en 1994, est un réseau international qui soutient la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins des rivières, des lacs et des aquifères. Il met en relation les organismes de bassin et autres agences gouvernementales responsables de la gestion des bassins afin de promouvoir les échanges d'expériences et de développer des outils efficaces pour mieux gérer les ressources en eau aux niveaux transfrontalier, national et local.

■ Comment est-il organisé ?

J-F. D. : il est organisé en réseaux régionaux d'organismes de bassin, présents en Afrique, en Amérique

latine, en Amérique du Nord, en Europe centrale et orientale, en Europe Orientale, Caucase et Asie Centrale et en région méditerranéenne. Il anime également le Réseau des commissions internationales et des organismes de bassin transfrontaliers ainsi que le groupe Euro-RIOB des organismes de bassin européens, chargé de faciliter la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau et les directives qui lui sont liées.

■ Concrètement, comment agit-il ?

J-F. D. : il met en œuvre un plan d'actions pluriannuel, s'appuyant sur l'expertise de ses membres et sur des jumelages entre eux, ayant pour but de favoriser la création d'organismes de bassin à travers le monde et de renforcer leurs activités.

L'Agence partenaire de la Direction du bassin Ouest Egéen (Bulgarie)

La Direction du bassin Ouest Egéen et l'agence de l'eau Adour-Garonne développent un partenariat institutionnel depuis 2010.

Ces échanges, qui mobilisent du personnel de l'Agence et son réseau de partenaires (DREAL, Onema, consultants), ont permis d'apporter un appui au bassin Ouest Egéen pour mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau (DCE) et la directive inondation.

Les échanges ont permis notamment d'aborder les sujets suivants :

- appui technique à la mise en place de passes à poissons,
- appui méthodologique pour le processus de délimitation des masses d'eau, l'intercalibration des systèmes d'évaluation de la qualité des eaux, le suivi du programme de mesures (PDM),
- appui méthodologique sur le volet économique de la DCE,
- partage d'expérience sur l'hydromorphologie.

Ce travail de pédagogie, l'effort de compréhension d'un contexte de travail différent, sont une bonne opportunité pour prendre un peu de recul avec nos méthodes de travail sophistiquées et aborder les commandes de la DCE avec pragmatisme.

Les axes du programme 2004 ont été définis à l'occasion d'une rencontre organisée avec les représentants du bassin Ouest Egéen présents lors de l'Euro RIOB organisé à Plovdiv.

vient de paraître

● L'essentiel du droit de l'eau (2^e édition)

Bernard Drobenko

Ce livre présente les préoccupations quantitatives (risques d'inondations ou de sécheresse) et qualitatives (en termes de milieu et de potabilité) que pose l'eau au 21^e siècle. Le droit de l'eau s'inscrit dans un schéma international, une approche nationale et un cadre régional. Au total, une présentation synthétique, rigoureuse et pratique de l'ensemble des connaissances que chaque professionnel, praticien de l'eau ou étudiant doit posséder sur le droit de l'eau. Editions Gualino - Les Carrés Gualino - 2013 - 15, 50 € - 152 pages

● Changement climatique dans l'Ouest : évaluation, impacts, perceptions

Philippe Merot, Vincent Dubreuil, Daniel Delaye et Philippe Desnos

Afin de donner une vue globale des connaissances sur le changement climatique dans le grand ouest cet ouvrage présente plusieurs scénarii d'évolution. Au-delà des modèles climatiques, il aborde d'autres thématiques : milieu marin, risques de submersion, érosion littorale, événements extrêmes, perceptions du changement climatique par les agriculteurs, les industriels, les gestionnaires de l'eau et les particuliers. Presses Universitaires de Rennes - 2013 - 29 € 458 pages

● Mémento assainissement non collectif : les nouvelles règles de l'ANC

S. Brigand

Ce mémento informe sur l'assainissement non collectif : dispositif réglementaire, éléments techniques, administratifs et financiers indispensables à la création d'un SPANC.

Il détaille les dispositions techniques de mise en œuvre, d'entretien et d'exploitation des installations.

La réglementation imposant une obligation de résultat, ce guide précise chacun des critères d'évaluation des filières visées par la norme XP DTU 64.1 ou entrant dans une procédure d'agrément ministériel.

Éditions le Moniteur - 2013 - 32,30 € - 222 pages

● Transport collectif par voie d'eau en milieu urbain

Isabelle Trève-Thomas

Les lois du Grenelle de l'environnement identifient les transports par voie d'eau parmi les alternatives permettant de réduire les émissions polluantes.

A partir d'expériences (Nantes, Lorient, La Rochelle, Toulon, Marseille...), cet ouvrage propose des informations techniques, réglementaires et pratiques pour les mettre en œuvre.

Il s'adresse aux responsables et chefs de projets transports des collectivités, aux bureaux d'études ainsi qu'aux exploitants de transport collectif urbain. CERTU (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques) - 2013 - 30 € - 166 pages

● Climat : la catastrophe annoncée

S. Foucart

Ce document est consacré au changement climatique et aux impacts générés. La hausse des températures, la fonte des glaces, l'acidification des océans, etc., ont amené la communauté scientifique mondiale à réfléchir et à se mobiliser. Cet ouvrage détaille les actions menées dans le cadre de la politique "climat", depuis le sommet de Rio jusqu'à maintenant.

Une chronologie depuis 1827 jusqu'à ce jour, "Le climat comme enjeu politique" est annexée.

Éditions Le Monde-Histoire - Collection Comprendre un monde qui change - 2013 - 6,90 € - 103 pages



Adour-Garonne
90, rue du Férétr
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28



Atlantique-Dordogne

16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

4, rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98

et 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01

Pau 40 • 64 • 65

7, passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99

Rodez 12 • 30 • 46 • 48

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09

Toulouse 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

46, avenue du Général de Crouette
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99